

Secrétariat général

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 29 novembre 2018

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS EN 2017.

Mesdames, messieurs,

Le document joint, intitulé « Le soutien du Département aux partenaires associatifs », présente une vision panoramique du soutien de notre collectivité aux associations et les démarches engagées pour l'amélioration et la sécurisation des relations avec les partenaires associatifs.

Il fait le point sur les avancées de la politique associative du Département et les démarches déjà engagées dans ce domaine.

Suite aux orientations que nous avons partagées en septembre 2017 lors de la présentation du dernier rapport, plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- le développement et la pérennisation d'un réseau des villes sur la vie associative, lancé en juin 2017. Il s'agit de réunir les professionnels des villes de Seine-Saint-Denis qui accompagnent les associations afin de partager leurs expériences et leurs problématiques. Participent aujourd'hui les communes de Aubervilliers, Clichy-sous-Bois, La Courneuve, Les Lilas, Montreuil, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Le Pré Saint Gervais, Saint-Denis et Stains.

- le développement d'un travail de fond sur le bénévolat, enjeu majeur pour l'avenir des associations, avec :

- la tenue d'une journée d'études et de réflexion sur le bénévolat, en décembre 2017,



qui a permis de débattre et de partager des expériences sur cette question,

- la réalisation d'une étude, en collaboration avec l'association Recherches et solidarités, pour mieux appréhender les enjeux, motivations, freins et leviers du bénévolat des associations du territoire ainsi que l'évolution des formes d'engagement. Vous en trouvez les résultats dans le présent rapport,
- la réalisation de nouveaux courts métrages pour valoriser les parcours des bénévoles et donner envie aux citoyens de s'engager,
- l'organisation, en collaboration avec la Délégation du Marketing Territorial et du Mécénat, d'une soirée-rencontre entre fondations et associations sur le mécénat de compétences,
- la poursuite de la dématérialisation de la demande de subvention, effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

D'autres actions sont en cours et en projet :

- des rencontres pour échanger sur les réalités de l'engagement dans les associations et connaître des formes nouvelles, différentes, des expérimentations etc. ;
- la réalisation de courts-métrages pour valoriser les expériences de mécénat de compétences ;
- la co-organisation d'un séminaire interdépartemental avec Paris et le Val de Marne en cette fin d'année afin d'amorcer une politique métropolitaine, de favoriser les pratiques innovantes et de renforcer les échanges de pratiques.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

Rapport annuel

*Le soutien du Département
aux partenaires associatifs*

Octobre 2018

Sommaire

1	Contexte et données générales	5
2	Une vision panoramique du soutien financier du Département aux associations	12
3	Le soutien du Département aux bénévoles associatifs	23

1

Contexte et données générales

Selon l'article premier de la loi du 1^{er} juillet 1901 : « *L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations.* »¹

Au-delà de ce texte fondateur, le terme d'« association » renvoie à une très grande diversité de regroupements de personnes : grandes associations existant depuis de nombreuses années et organisations éphémères liées à l'organisation d'un événement ; simples regroupements sans instance de pilotage ou structures complexes comportant des administrateurs, des salariés et des bénévoles ; associations sans moyens financiers ou associations disposant de budgets millionnaires ; organisations dont les activités sont centrées sur des services rendus à leurs membres ou dispositifs destinés à accueillir le grand public ou tel public spécifique ; quasi institutions publiques connues de tous ou discrètes associations locales au champ d'action spécifique... C'est pourquoi il s'agit d'être prudent dans la formulation de généralités sur « les associations ».

Dénombrement. Il convient également de prendre avec précaution les données existantes sur le nombre d'associations et leurs activités. De nombreux biais s'opposent à la production d'analyses statistiques précises et détaillées qui sont en France encore peu nombreuses. Par exemple, très peu d'associations déclarent leur dissolution, ce qui se traduit par une grande difficulté à estimer le nombre d'associations en activité. Autre exemple : il existe de nombreuses associations non déclarées et qui, pour autant, ont une activité bien réelle. Il importe donc de retenir le sens général des données présentées, et non le détail des constats ou des évolutions que l'on trouve dans les différentes études.

La France compterait 1,3 million d'associations en activité et 13 millions de bénévoles, indique le rapport de référence en la matière *La France associative en mouvement*². En prenant en compte les adhésions multiples, les associations totalisent environ le double d'adhérents. L'adhésion progresse avec l'âge et culmine entre 60 et 75 ans. Elle est également plus fréquente parmi les personnes diplômées, les cadres, les professions intermédiaires et les personnes les plus aisées. Par ailleurs, être adhérent est plus rare dans les grandes agglomérations que dans le monde rural.

Le nombre de créations d'associations, observé sur la longue durée, marque des vagues successives. Après un creux de quatre années, observé au cours de la période 2009-2013, les quatre dernières années marquent un nouvel élan, dominé par le record de 75 000 nouvelles associations, apparues en 2014-2015.

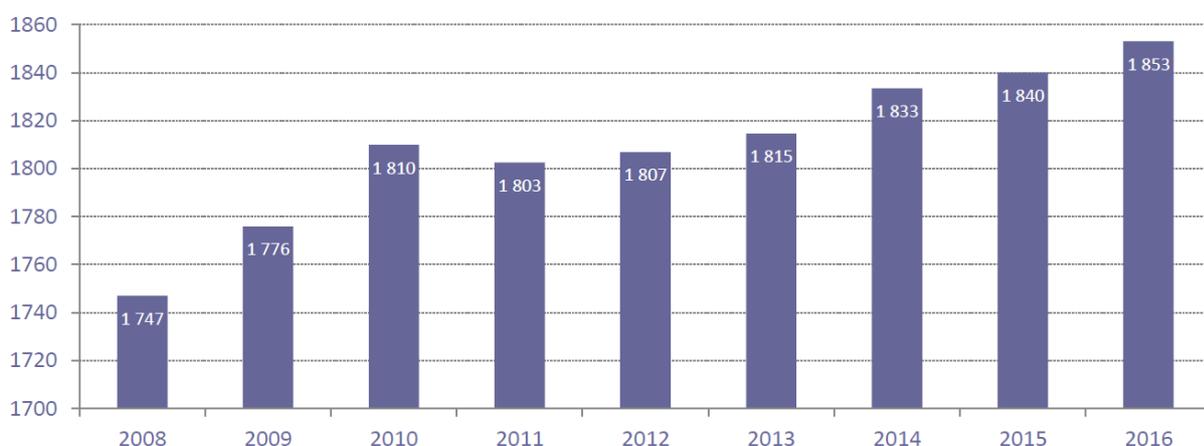
¹ Loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'associations.

² https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/france_associative_en_mouvement_2017.pdf

Les champs d'action des nouvelles associations sont très variés. Cependant, cinq grandes catégories prédominent : la culture (qui représente 22,2 % des inscriptions au répertoire national des associations), le sport (15,3 %), les loisirs (9,2 %), les amicales, groupements affinitaires et d'entraide (7,4 %), l'éducation et la formation (5,8 %). Les hommes sont majoritaires et adhèrent plus aux associations sportives, de loisirs ou en lien avec la vie professionnelle, tandis que les femmes privilégient les associations à but social (troisième âge, défense des droits et d'intérêts communs).

Le rapport *La France associative en mouvement* montre le poids économique du secteur associatif au sens large. Il représentait 1,853 million d'emplois en 2016, soit un emploi privé sur dix, avec parmi les salariés une surreprésentation des femmes (qui représentent plus de deux tiers des salariés associatifs) et des seniors.

Le nombre d'emplois dans le secteur associatif a évolué ainsi au cours de la période récente :



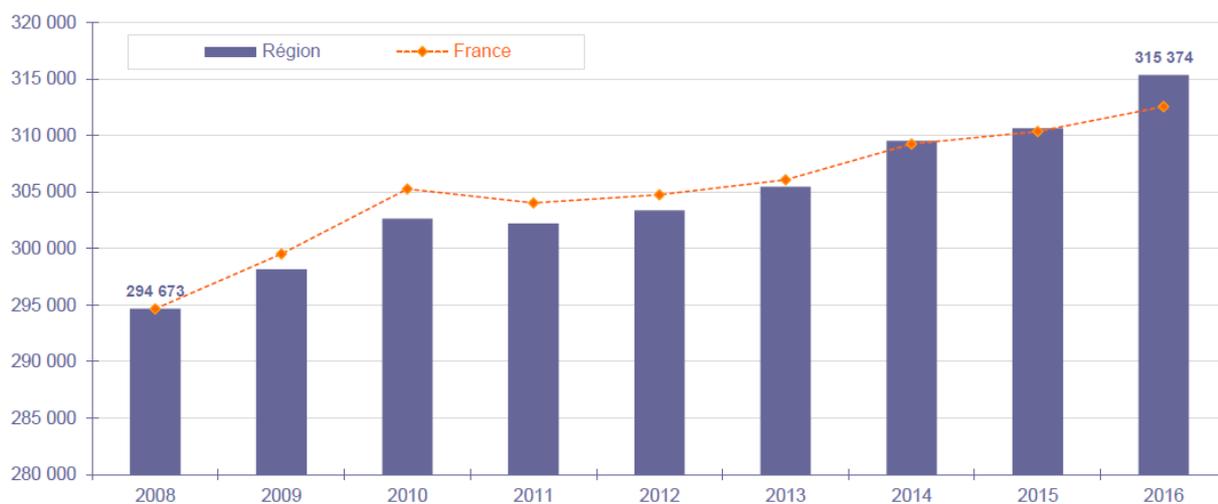
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Le secteur associatif a gagné environ 100 000 salariés entre 2008 et 2016. La masse salariale de l'emploi associatif représente près de 39,1 milliards d'euros en 2016. Après quelques années où le solde entre le nombre d'apparitions d'associations employeuses et le nombre de disparitions d'associations employeuses était négatif, il est redevenu positif.

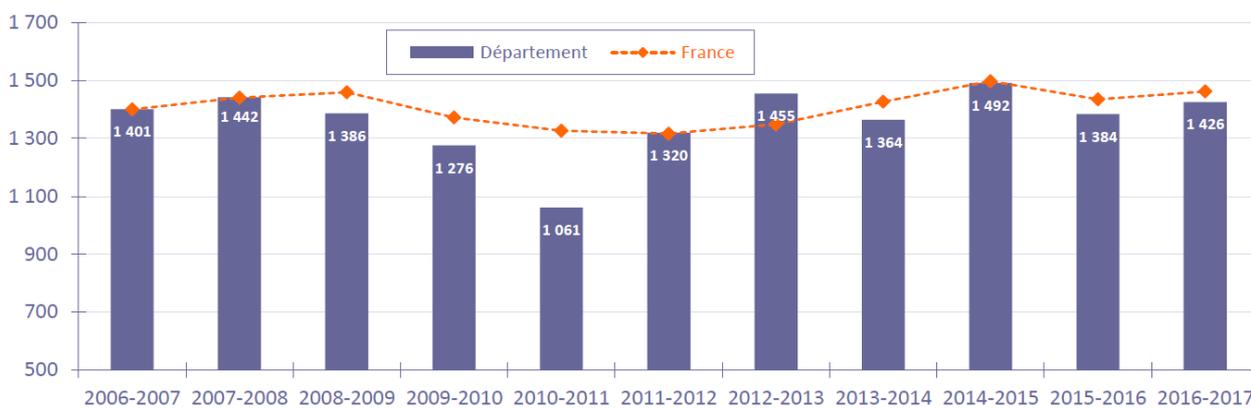
Les associations en Ile-de-France et en Seine-Saint-Denis. Le nombre d'associations dites en activité en Ile-de-France est estimé entre 200 000 et 220 000³, ce qui représente 16 % du total national des associations. Le nombre de bénévoles franciliens est estimé entre 2 et 2,2 millions, dont 900 000 à 1 000 000 ont une activité régulière. A l'échelle de la région, 28 042 associations employaient 315 374 000 personnes en 2016.

³ Panorama de la région Ile-de-France : <https://recherches-solidarites.org/media/uploads/idf-asso-2017.pdf> Approche concernant la Seine-Saint-Denis : <https://recherches-solidarites.org/dans-les-departements-liste/#93>

L'emploi associatif en Ile-de-France a évolué ainsi au cours des dix dernières années :



Le nombre d'associations en activité en Seine-Saint-Denis est estimé entre 19 000 et 21 000. Le nombre de bénévoles est estimé entre 190 000 et 210 000. Le nombre de créations d'association est d'environ 1400 chaque année (1425 pour l'année 2016-2017). Il a évolué comme suit depuis 2005 – 2006 :



Source : Journal officiel Associations. L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution départementale, à partir de la même base pour l'année 2006-2007.

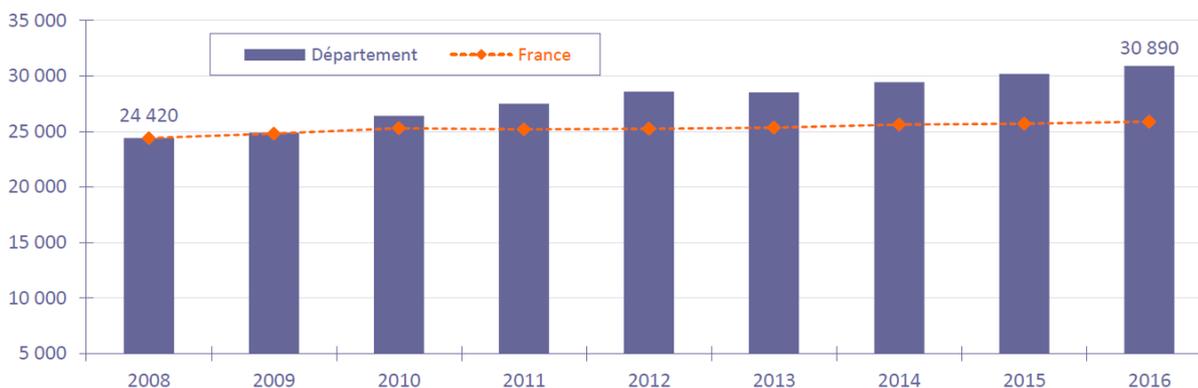
La répartition des domaines dans lesquels sont créés des associations en Seine-Saint-Denis est assez différente de celle au niveau national (surreprésentation du secteur social et du secteur de la culture).

Répartition des créations selon les principaux thèmes	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Culture	25,4	22,5
Sport	9,6	16,2
Loisirs	9,5	13,6
Social	11,1	8,1
Santé	2,8	4,1
Education, formation	4,7	5,9
Economie	3,9	4,4
Environnement	3,7	3,4
Autres ⁽¹⁾	29,3	21,8
Total	100,0	100,0

Parmi les associations actives, 2560 employaient en 2016 (contre 2522 en 2015) un total de 30 890 salariés⁴ (soit 1530 de plus qu'en 2015), pour une masse salariale annuelle comprise entre 650 et 700 millions d'euros. La majorité d'entre elles, soit 52%, emploient moins de 3 salariés. Elles sont proportionnellement aussi nombreuses qu'au plan national (53%). Il faut savoir qu'il existe également à leurs côtés, 151 associations comportant plus de 50 salariés.

En Seine-Saint-Denis, les associations employeuses représentent environ 13 % des associations en activité. Le secteur associatif représente 6,5 % des salariés du secteur privé (pour une moyenne nationale de 9,8 %).

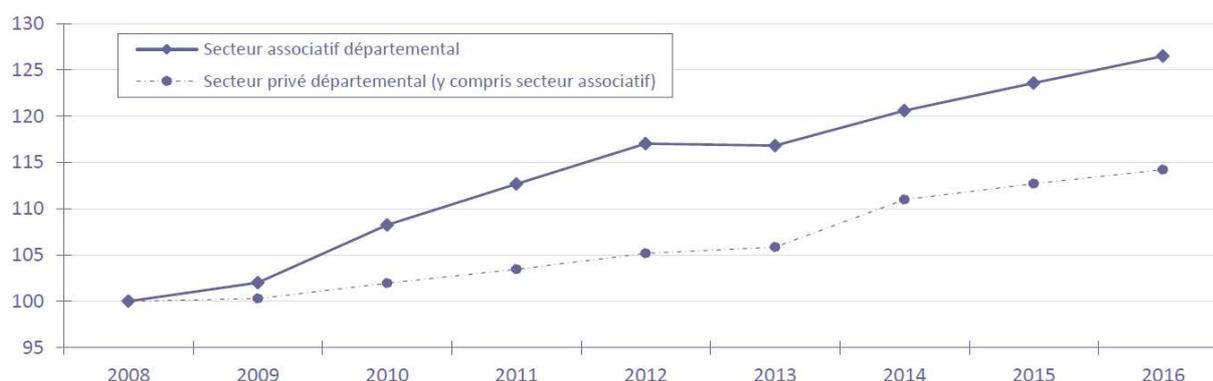
En Seine-Saint-Denis, le secteur associatif a créé près 6500 emplois entre 2008 et 2016. L'évolution a été la suivante :



Sur la période 2011-2016, l'augmentation des effectifs salariés a été de 12,3 % dans le secteur associatif, contre 10,4 % pour l'ensemble du secteur privé.

⁴ Un élément de comparaison : le personnel du Département de la Seine-Saint-Denis, tous domaines confondus, représente 8200 agents payés.

Voici les évolutions pluriannuelles respectives :



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Base 100 en 2008.

Des sujets d'inquiétude

Un baromètre auprès des responsables associatifs est réalisé chaque année depuis 2011 dans le cadre du rapport *La France en mouvement* déjà cité. En voici les principaux résultats :

- concernant la situation générale de l'association

Est jugée bonne ou très bonne :	Avril 2018	Mai 2017	Mai 2016	Mai 2015	Mai 2014	Mai 2013	Mai 2012
La situation financière	54%	59%	53%	50%	47%	53%	60%
La situation du bénévolat (nombre, disponibilité...)	49%	45%	46%	47%	44%	42%	40%
La situation générale de l'association (actions, missions...)	67%	66%	65%	64%	61%	61%	68%

Source : Enquêtes nationales réalisées par Recherches & Solidarités.

- concernant les sujets d'inquiétude :

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants ?	Avril 2018	Mai 2017	Mai 2016	Mai 2015	Mai 2014	Mai 2013
Les ressources humaines bénévoles disponibles pour les activités	47%	56%	53%	52%	48%	54%
La situation financière	47%	47%	49%	53%	52%	43%
Le renouvellement des dirigeants bénévoles	38%	44%	43%	44%	42%	43%
L'évolution des politiques publiques	34%	36%	38%	44%	43%	33%
Les moyens matériels, y compris les locaux	29%	25%	29%	24%	29%	29%
Les relations avec les collectivités territoriales	24%	28%	32%	33%	32%	27%
La diminution du nombre d'adhérents	20%	25%	27%	21%	20%	26%
La motivation et l'investissement des membres de l'équipe dirigeante	18%	22%	21%	23%	19%	21%
Les relations avec les services de l'Etat	16%	21%	19%	22%	20%	19%
Les relations avec vos partenaires privés, dont les entreprises	7%	8%	9%	11%	10%	10%

Sources : Enquêtes nationales réalisées par Recherches & Solidarités. Lecture : Les items sont classés par ordre décroissant en avril 2018.

- concernant les pronostics pour l'automne 2018 :

Au cours des prochains mois	Avril 2018	Mai 2017	Mai 2016	Mai 2015	Mai 2014	Mai 2013	Mai 2012
La situation générale de l'association (actions, missions...) est pronostiquée bonne ou très bonne	59%	57%	55%	50%	50%	50%	51%
L'association envisage de nouveaux projets ou une extension de son activité	63%	59%	56%	56%	59%	56%	60%

Source : Enquêtes nationales réalisées par Recherches & Solidarités

Obligations. Au cours des dix dernières années, de nombreuses obligations légales ont été définies en matière de subventionnement des associations par les collectivités territoriales⁵. Pour les collectivités, il s'agit notamment de la publication de la liste des subventions attribuées et de la conclusion d'une convention avec les associations recevant une subvention de plus de 23 000 euros. Pour les associations, il s'agit par exemple de la transmission à la collectivité des comptes certifiés par le Président pour les associations recevant plus de 75 000 euros de subvention, et, dans certains cas, de la publication dans le compte financier de la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

Relations Etat, collectivités locales, associations. L'année 2014 avait été marquée par la signature d'une Charte d'engagements réciproques⁶ entre l'Etat, les représentants des réseaux de collectivités territoriales (ARF, ADF, AMF, AMG VF, RTES) et le Mouvement associatif (ex-CPCA). La Charte décline notamment l'objectif de favoriser de véritables partenariats plutôt que des prestations de services, en énonçant les principes et les modalités de concertation et de contractualisation entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations.

Le bilan est mitigé, à la fois parce que peu de chartes locales ont été signées (une cinquantaine), mais aussi parce que les collectivités territoriales importantes ne se sont pas saisies de l'outil pour organiser des concertations utiles à la co-construction de politiques publiques. La principale difficulté semble être de maintenir une dynamique dans le temps.

Du côté du législateur. La loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 21 juillet 2014.

Elle a permis plusieurs avancées pour les associations :

- une définition de la subvention. Cette définition⁷, qui manquait jusqu'alors, doit participer au retour de la subvention comme principal moyen de financement des projets associatifs ;
- de nouvelles dispositions pour simplifier les démarches des associations : la simplification par ordonnance des démarches des associations et fondations auprès des administrations, l'exclusion des comptes annuels des associations des aides en nature fournies par les collectivités et la suppression des contributions des associations à la formation professionnelle.

Elle encourage à placer les associations dans une démarche de co-construction avec les collectivités sur la base d'Appels à initiatives pour soutenir les projets en phase avec les besoins

⁵ Guide pratique sur le suivi et le contrôle des satellites, Afigese, 2014.

⁶ http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/charte_engagements_reciproques.pdf

⁷ Extrait de l'article 59 de la loi : « Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, notamment financières, matérielles ou en personnel, valorisées dans l'acte d'attribution, attribués par les autorités administratives mentionnées à l'article 1er de la présente loi et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action, d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités qui les accordent. »

non satisfaits par les services publics ou l'économie de marché. Enfin, elle modifie le volontariat de service civique, réservé aux plus de 25 ans, qui devient le volontariat associatif.

La circulaire de 2015

L'Etat s'est également engagé dans un processus visant à sécuriser les associations via divers outils et démarches. Ainsi, le 29 septembre 2015 une circulaire portant sur les relations entre les pouvoirs publics et les associations a été publiée par le Premier Ministre.

Ainsi, elle évoque la fragilisation des associations : *« Deux phénomènes conjugués tendent à réduire la capacité d'innovation associative en période de contraction des budgets publics : la montée en puissance d'appels à projets trop encadrés et la progression significative de l'application, parfois inadaptée, des règles de la commande publique ».*

C'est ainsi que la circulaire encourage à :

- recourir à la subvention plutôt qu'au marché public dès que cela est possible,
- privilégier le recours aux conventions pluriannuelles d'objectifs plutôt qu'aux conventions sur une base annuelle ; pour cela, elle propose un modèle simplifié de convention,
- mener des démarches partenariales et de co-construction entre les collectivités et les associations, notamment en mettant en œuvre un recueil d'initiatives,
- mettre en œuvre des modalités d'instructions simplifiées au moyen de différents outils : formulaire unique, dossier permanent...

La circulaire abroge les dispositions des circulaires antérieures, notamment de celle du 18 janvier 2010 dite « loi Fillon ». Enfin, les démarches de co-construction avec les collectivités sont encouragées à travers la mise en application territoriale de la Charte d'engagements réciproques.

En 2016, l'Etat réalise un « Guide pratique de la subvention » destiné aux élus et agents des collectivités territoriales qui accompagne et complète la circulaire du Premier Ministre et vise à redéfinir la subvention comme le mode normal et habituel de relation entre les associations et les acteurs publics. Enfin, en 2017, la loi Egalité et citoyenneté crée le compte d'engagement citoyen, ainsi que le congé d'engagement bénévole destiné aux dirigeants ou encadrants qui permet à ceux-ci de bénéficier de 6 jours de congés supplémentaires par an.

2

Une vision panoramique du soutien financier du Département aux associations

Le Département développe de nombreuses relations, de différents types, avec les associations : animation de réseau, accompagnement méthodologique de porteurs de projet, soutien financier, mise à disposition de ressources (outils, documentation, sites etc.), espaces de partage sur les pratiques... La plupart des directions opérationnelles du Département développent dans leurs champs respectifs des dispositifs de dialogue, de coopération et de soutien aux associations. Cette troisième partie est consacrée à la présentation du soutien financier aux associations.

Il existe différents types de financement des associations par le Département :

- par prestations (notamment dans le cadre des marchés publics) ;
- par prix de journée pour les établissements sociaux et médico-sociaux, les crèches associatives et autres structures éducatives ;
- par cotisations ;
- par subventions versées par l'intermédiaire de partenaires (telle la Caisse d'allocation familiale) ;
- par subventions aux associations du personnel départemental ;
- par subventions versées directement, en fonctionnement et en investissement ; l'étude qui suit s'intéresse à ce champ précis.

Jusqu'à présent, le soutien aux associations était systématiquement considéré par direction départementale, ou plus rarement par politique publique. En effet, il s'agissait de représenter le soutien à une association comme une contribution à une politique sectorielle. Il en résultait une absence de vision globale, transversale du soutien du Département aux associations. D'autre part, une telle approche gomme ou ignore les effets globaux obtenus par une action soutenue au titre de telle ou telle problématique spécifique.

Subventions directes

Les données présentées dans les pages suivantes, mises en forme au sein du système d'information décisionnel du Département, s'attachent à présenter **une vision panoramique centrée sur les subventions versées directement par le Département**, d'une part, en fonctionnement, d'autre part, en investissement. Elles n'incluent donc pas les prestations, les subventions versées par l'intermédiaire de partenaires, ni les subventions aux associations du personnel.

Il existe trois types de subventions directes :

- la subvention générale de fonctionnement, qui participe au fonctionnement courant de l'association ;
- la subvention de fonctionnement affectée, qui porte sur un projet spécifique. Elle peut faire suite ou non à un Appel à projet. Ce dernier est « *le fait pour une personne publique d'informer les associations de l'existence d'un budget dans un domaine donné. Si les associations ont un projet dans ce domaine, il est susceptible d'être*

subventionné s'il est présenté à la personne publique, qui détermine librement les modalités de choix du projet subventionné »⁸. Cette procédure permet à un acteur public de mettre en avant un certain nombre d'objectifs permettant de définir un cadre général sans toutefois définir les solutions attendues⁹. Il peut permettre de susciter ou d'encourager l'initiative associative dans un domaine, mais il est plus contraignant pour les associations que la forme traditionnelle de subvention ;

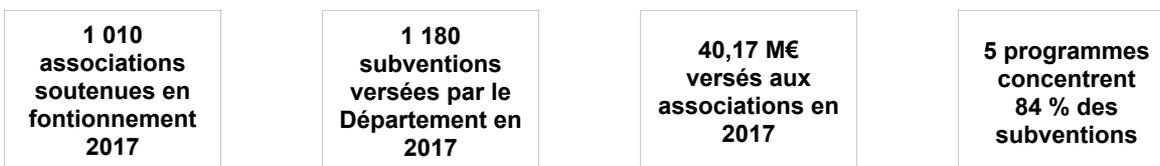
- la subvention d'investissement, qui est destinée à l'acquisition d'immobilisations ou à la réalisation de travaux.

⁸ *Guide pratique sur le suivi et le contrôle des satellites*, Afigese, 2014.

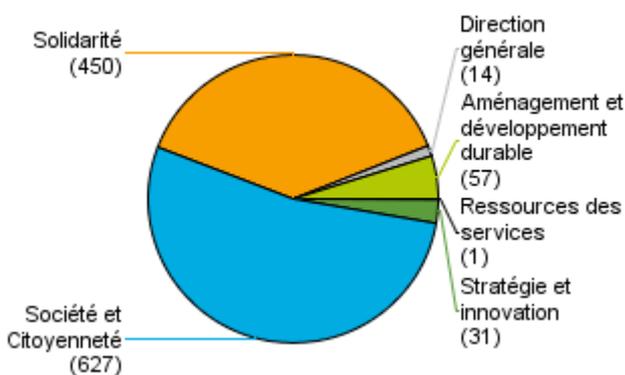
⁹ Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.

Cette étude propose une vision panoramique du soutien financier en subventions que le Département apporte aux associations, en fonctionnement et en investissement. Produite dans le système d'information décisionnel, elle a été réalisée par le Service du projet de gestion et de l'évaluation de la DSOE, en collaboration avec la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire (DVAEP). Les données issues du logiciel financier Grand Angle, qui correspondent aux subventions effectivement versées sur l'année 2017, ont été retravaillées et structurées, en les rapportant aux politiques du Département. Les subventions attribuées par l'intermédiaire de partenaires du Département et le financement des établissements dans le champ social ne sont pas inclus.

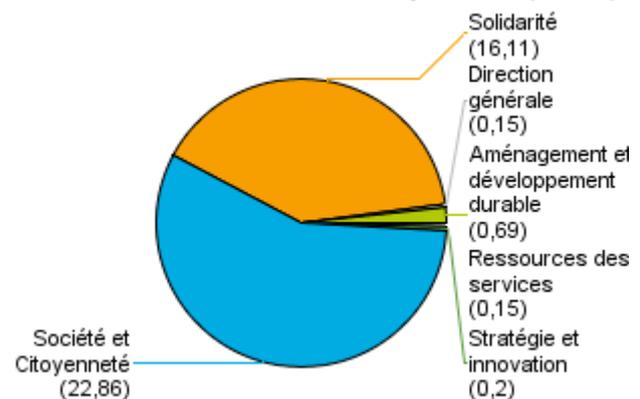
Vue d'ensemble sur le soutien du Département aux associations, en FONCTIONNEMENT



Nombre de subventions versées par Pôle



Montant des subventions versées par Pôle (en M€)



Cette vue d'ensemble permet de souligner l'ampleur du soutien de la collectivité aux associations, à travers :

- le nombre d'acteurs soutenus, qui recouvre une multitude de projets, d'initiatives et d'activités menés par et en direction des habitants ;
- le volume financier des subventions, qui équivaut à une dépense de 26 euros par habitant et par an, même si au total il ne représente que 2,2 % des dépenses directes de fonctionnement du Département.

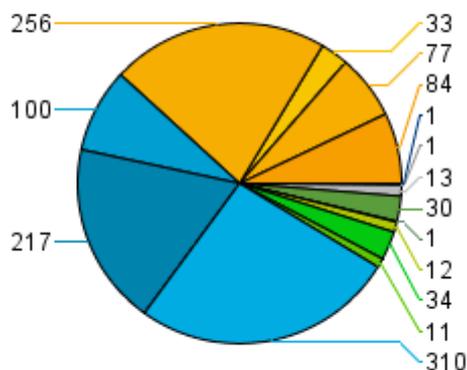
Les données incluent ici aussi bien des associations nationales ayant une activité en Seine-Saint-Denis que des associations locales, dont le périmètre d'action concerne selon les cas une ou plusieurs communes, voire l'ensemble du territoire départemental. Les sièges sociaux des associations soutenues par le Département sont le plus souvent situés sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Le nombre de subventions versées au titre des politiques mises en oeuvre par le pôle Société et citoyenneté représente 53 % du total, contre près de 38 % pour celles du pôle Solidarité et près de 5 % pour celles du pôle Aménagement et développement durable.

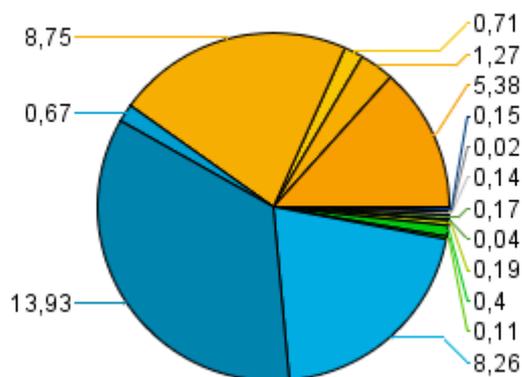
En montants, les parts respectives des pôles sont de 57 % pour le pôle Société et citoyenneté, 40 % pour le pôle Solidarité et 2 % pour le pôle Aménagement et développement durable.

Nombre et montant des subventions versées aux associations, par Missions

Nombre de subventions versées par Missions



Montant des subventions versées par Missions (en M€)



La répartition du nombre de subventions montre que les principaux domaines soutenus par le Département sont la mission Citoyenneté active, solidarité internationale et sports (26 % des subventions, relevant essentiellement de la politique sportive), la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale (21,5 % des subventions), la mission Culture, patrimoine et archives (18 % des subventions, relevant essentiellement de la politique culturelle) et la mission Education et jeunesse (8,5 %).

Lire plus loin le détail par programme

La répartition des sommes versées est partiellement différente : celles versées au titre de la Mission culture, patrimoine et archives représentent 34,6 % du total (relevant essentiellement de la politique culturelle), celles versées au titre de la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale (21,7 %), celles versées au titre de la mission Citoyenneté active et sports représentent 20,7 % du total (relevant essentiellement de la politique sportive) ; celles versées au titre de la mission Enfance et famille représente 13,4 % du total versé.

Lire plus loin le détail par programme

Nombre de subventions versées aux associations, par tranche de financement, tout programme

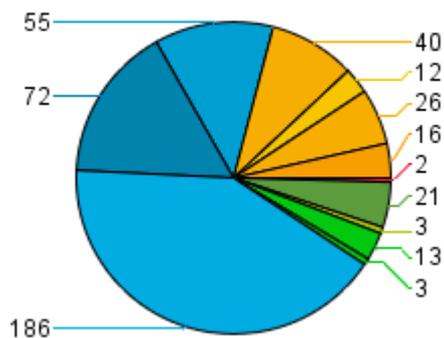
Tranches de financement	Nombre de subventions de fonctionnement versées
0 - 5 000 €	449
5 000 € - 23 000 €	428
23 000 € - 75 000 €	214
75 000 € et plus	89
Total :	1 180

Les deux premières tranches de financement (0-5000 € et 5 000-23 000 €) représentent respectivement 38,1 % et 36,3 % de l'ensemble des subventions du Département, contre 18,1 % et 7,5 % pour les deux tranches supérieures (23 000-75 000 € et plus de 75 000 €). Ainsi, le Département subventionne un très grand nombre d'acteurs pour des montants limités (74,3 % des subventions sont comprises entre 0 et 23 000 €).

Conformément à la législation, au-delà du seuil de 23 000 €, une convention doit être établie.

Nombre de subventions versées, par tranches de subventionnement et par Missions

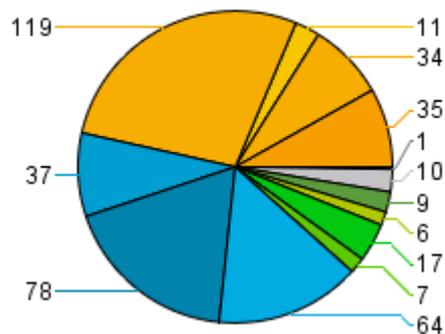
Nombre de subventions dans la tranche 0 à 5 000 €



449 subventions dont le montant est compris entre 0 et 5 000 € ont été versées par le Département en 2017.

41 % des subventions de cette tranche relèvent de la mission Citoyenneté active et sports. Viennent ensuite la mission Culture, patrimoine et archives (16 %) et la mission Education et jeunesse (12 %).

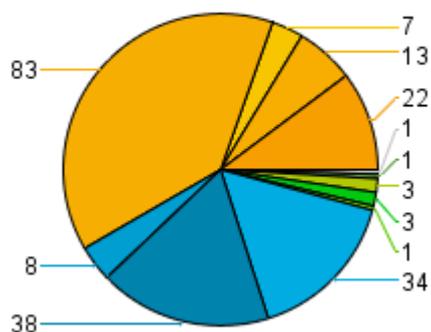
Nombre de subventions dans la tranche 5 000€ à 23 000€



428 subventions dont le montant est compris entre 5 000 € et 23 000 € ont été versées par le Département en 2017.

28 % d'entre elles relèvent de la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale, 18 % de la mission Culture, patrimoine, archives et 15 % de la mission Citoyenneté active et sports.

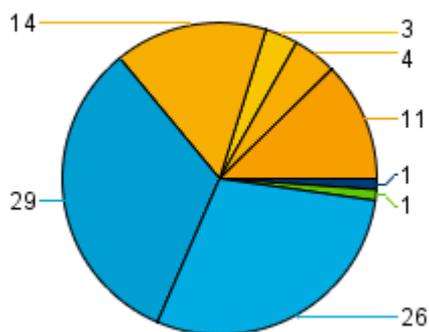
Nombre de subventions dans la tranche 23 000€ à 75 000€



214 subventions dont le montant est compris entre 23 000 € et 75 000 € ont été versées par le Département en 2017.

39 % des subventions de cette tranche relèvent de la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale. La mission Culture, patrimoine, archives représente, elle, 18 % du même total, et la Mission Citoyenneté active et sports 16 %.

Nombre de subventions dans la tranche 75 000€ et plus



89 subventions dont le montant est supérieur à 75 000 € ont été versées par le Département en 2017.

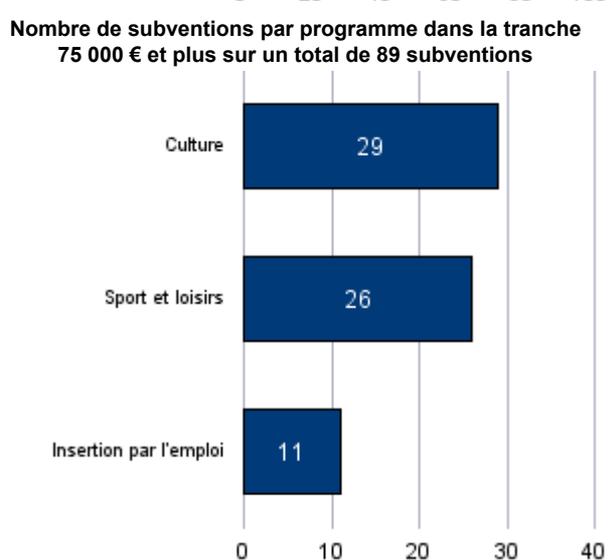
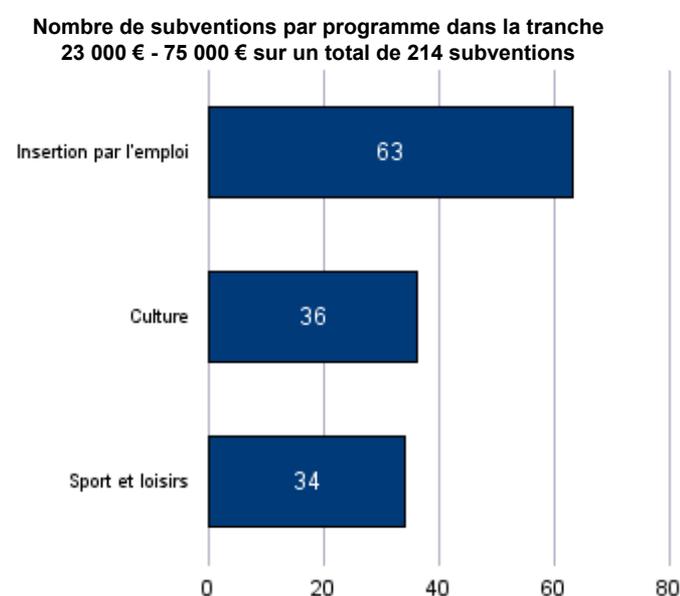
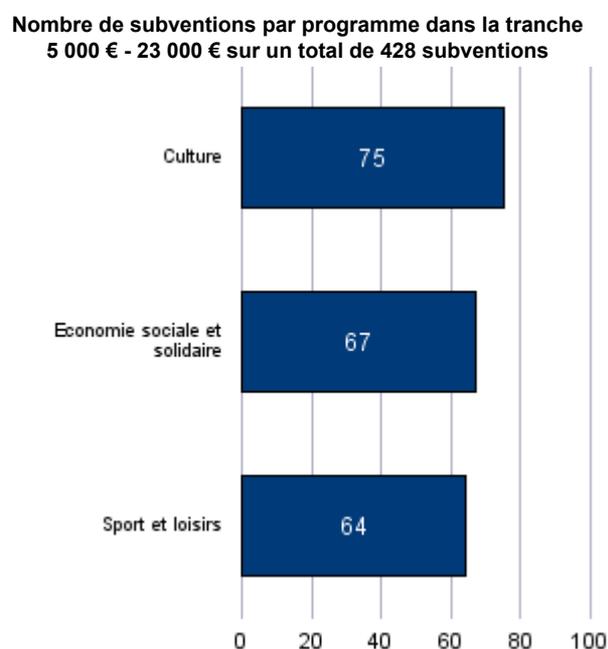
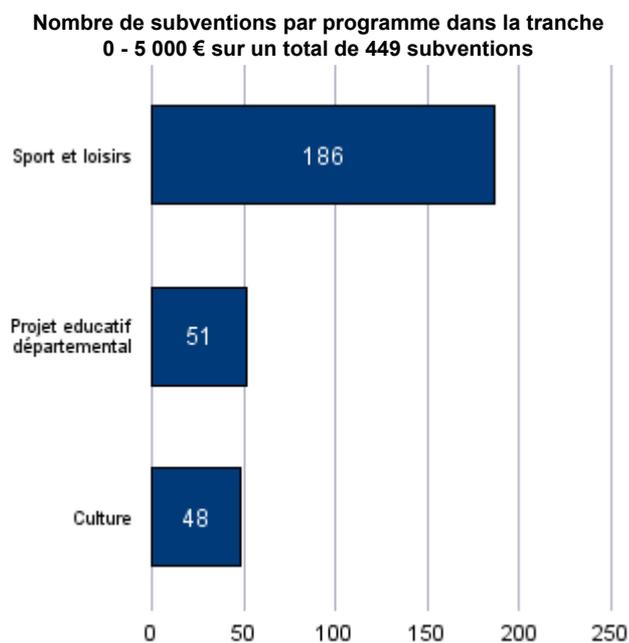
La mission Culture, patrimoine, Archives, la mission Citoyenneté active et sports et la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale se partagent 77,5 % des subventions de cette tranche.

Le pôle Société et citoyenneté représente 70 % du nombre de subventions de la tranche la plus basse et 62 % de celui de la tranche la plus haute. Cela indique que ce pôle privilégie (par rapport aux autres) d'une part un soutien financier modeste à de nombreux acteurs associatifs, d'autre part un soutien financier conséquent à un nombre limité de structures. La part des subventions au titre du pôle Solidarité et celle au titre du pôle Aménagement et développement durable sont, elles, relativement homogènes selon les tranches.

Subventions aux associations soutenues par le Département, par missions, programmes et tranches de financement

Missions	Programmes	Nombre de subventions versées par tranches				
		0 - 5 000 €	5 000 € - 23 000 €	23 000 € - 75 000 €	75 000 € et plus	TOTAL
Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	3	21	18	8	50
	Aide sociale à l'enfance	13	14	4	3	34
Solidarité, insertion, santé	Accompagnement social	13	10	6	1	30
	Prévention des conduites à risques		1	2		3
	Prévention et promotion de la santé	9	9	5	3	26
	Promotion des droits fondamentaux	4	14			18
Autonomie	Personnes âgées		5	7	3	15
	Personnes handicapées	12	6			18
Emploi, insertion et attractivité territoriale	Attractivité territoriale		2	13	3	18
	Economie sociale et solidaire	38	67	7		112
	Insertion par l'emploi	2	50	63	11	126
Education et jeunesse	Actions pour la jeunesse	4	7			11
	Projet éducatif départemental	51	30	8		89
Culture, patrimoine, archives	Archives	24	2			26
	Culture	48	75	36	29	188
	Patrimoine culturel		1	2		3
Citoyenneté active et Sport	Sport et loisirs	186	64	34	26	310
Réseau routier et mobilité durable	Réseau routier	3	7	1		11
Développement urbain	Aménagement et mobilités métropolitaines			1		1
	Habitat et politique de la ville	13	17	2	1	33
Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	3	6	3		12
Pilotage et modernisation	Pilotage et stratégie			1		1
Europe et solidarité internationale	Solidarité, coopérations internationales	21	9			30
Conduite de l'action départementale	Mission Jeux olympiques	2	10	1		13
Orientation des politiques	Assemblée départementale		1			1
Supports internes	Bâtiments départementaux				1	1
Total :		449	428	214	89	1 180

La polarisation des subventions du Département



Dans la tranche 0-5000 €, le programme Sports et loisirs représente plus du tiers des subventions (41,5 %). Dans la tranche 5000-23 000 €, le programme Culture représente 17,5 % des subventions, le programme Economie sociale et solidaire 15,7 % et le programme Sport et loisirs 15 % des subventions. Dans la tranche 23 000-75 000 €, le programme Insertion par l'emploi représente 29,5 % des subventions, le programme Culture 17 % et le programme Sports et loisirs 16 % des financements. Dans la tranche plus de 75 000 €, les programmes Culture, Sports et loisirs et Insertion par l'emploi représentent ensemble 60 % des subventions.

Montants moyens des subventions versées, par tranches

Tranches de financement	Montant des subventions par tranches	Nombre de subventions de fonctionnement versées	Montant moyen des subventions
0 - 5 000 €	881 409 €	449	1 963 €
5 000 € - 23 000 €	5 060 557 €	428	11 824 €
23 000 € - 75 000 €	8 495 394 €	214	39 698 €
75 000 € et plus	25 730 838 €	89	289 111 €
Total :	40 168 197 €	1 180	34 041 €

Montants des subventions aux associations, par missions et programmes

Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	1 750 652 €
	Aide sociale à l'enfance	3 630 105 €
Solidarité, insertion, santé	Accompagnement social	420 145 €
	Prévention des conduites à risques	80 000 €
	Prévention et promotion de la santé	635 450 €
	Promotion des droits fondamentaux	139 200 €
Autonomie	Personnes âgées	622 742 €
	Personnes handicapées	83 150 €
Emploi, insertion et attractivité territoriale	Attractivité territoriale	2 134 179 €
	Economie sociale et solidaire	1 078 205 €
	Insertion par l'emploi	5 537 337 €
Education et jeunesse	Actions pour la jeunesse	55 613 €
	Projet éducatif départemental	610 604 €
Culture, patrimoine, archives	Archives	49 973 €
	Culture	13 785 995 €
	Patrimoine culturel	93 300 €
Citoyenneté active et Sport	Sport et loisirs	8 263 145 €
Réseau routier et mobilité durable	Réseau routier	105 000 €
Développement urbain	Aménagement et mobilités métropolitaines	27 000 €
	Habitat et politique de la ville	374 587 €
Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	185 000 €
Pilotage et modernisation	Pilotage et stratégie	36 000 €
Europe et solidarité internationale	Solidarité, coopérations internationales	167 010 €
Conduite de l'action départementale	Mission Jeux olympiques	136 696 €
Orientation des politiques départementales	Assemblée départementale	15 000 €
Supports internes	Bâtiments départementaux	152 110 €
Total :		40 168 198 €

Localisation des sièges sociaux des associations soutenues par le Département

Sur 1 010 associations soutenues par le Département, 777 (soit 77 %) ont leur siège social en Seine-Saint-Denis. Les autres ont le plus souvent leur siège social à Paris, mais aussi dans différents départements d'Ile-de-France et, plus rarement, dans des départements de province.

Focus sur les associations multi subventionnées (en 2017)

Nombre d'associations multi subventionnées : 131 associations, soit 13 % des 1 010 associations soutenues directement par le Département.

99 d'entre elles ont reçu deux subventions, 26 ont reçu trois subventions, 5 en ont reçu quatre, 1 en a reçu six..

Nombre de multi subventionnements : 302 subventions.

Montant des multi subventionnements : 12,6 M€, soit 31,4 % du montant total des subventions versées par le Département.

Peu de programmes concentrent une majorité des multifinancements : les programmes Insertion par l'emploi et Economie sociale et solidaire représentent à eux seuls 49 % des multifinancements.

Les cas de financements croisés multiples sont rares. Ainsi, parmi les 1010 associations soutenues en 2017, 2,5 % ont reçu trois subventions différentes et 1 % ont reçu quatre ou six subventions. Il s'agit souvent d'associations subventionnées au titre du programme Insertion dans l'emploi et du programme Économie sociale et solidaire. Il s'agit plus rarement de financements de la part de programmes différents pilotés par la même direction (ce qui correspond alors à un choix de gestion).

Programme	Nombre de subventions versées à des associations multi-subventionnées
Insertion par l'emploi	80
Economie sociale et solidaire	55
Projet éducatif départemental	27
Sport et loisirs	20
Culture	16
Habitat et politique de la ville	16
Accueil de la petite enfance	14
Accompagnement social	12
Attractivité territoriale	12
Aide sociale à l'enfance	10
Mission Jeux olympiques	9
Personnes handicapées	7
Solidarité, coopérations internationales	6
Prévention et promotion de la santé	4
Actions pour la jeunesse	3
Promotion des droits fondamentaux	3
Réseau routier	3
Personnes âgées	2
Biodiversité et nature en ville	1
Patrimoine culturel	1
Prévention des conduites à risques	1
TOTAL :	302

Tranche de financement	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Part dans les montants des mutisubventionnements
0 - 5 000 €	63	184 144 €	1,5 %
5 000 € - 23 000 €	125	1 391 432 €	11,0 %
23 000 € - 75 000 €	86	3 495 797 €	27,7 %
75 000 € et plus	28	7 532 815 €	59,8 %
TOTAL :	302	12 604 187 €	100,0 %

Les subventions de plus de 75 000 € versées dans le cadre de multifinancements représentent 9,3 % des multifinancements et 59,8 % des sommes versées dans le cadre de multifinancements. A l'inverse, les subventions de moins de 23 000 € versées dans le cadre de multifinancements représentent 62,3 % des multifinancements et 12,5 % des sommes versées en multifinancements.

Sont comptés ici comme multifinancements toutes les subventions attribuées à une même association au titre de plus d'un programme de politique publique (même lorsque les programmes concernés relèvent d'une même direction).

Evolution 2013-2017 du soutien du Département aux associations

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'associations soutenues en fonctionnement par le Département	999	983	1 029	1 023	1 010
Nombre de subventions de fonctionnement versées	1 121	1 093	1 192	1 198	1 180

Répartition des subventions par tranches de financement

	2013		2014		2015		2016		2017	
	Nb	Part								
0 - 5 000 €	477	42,6 %	475	43,5 %	494	41,4 %	475	39,6 %	449	38,1 %
5 000 € - 23 000 €	373	33,3 %	332	30,4 %	388	32,6 %	407	34,0 %	428	36,3 %
23 000 € - 75 000 €	157	14,0 %	178	16,3 %	198	16,6 %	213	17,8 %	214	18,1 %
75 000 € et plus	114	10,2 %	108	9,9 %	112	9,4 %	103	8,6 %	89	7,5 %
Total :	1 121	100,0 %	1 093	100,0 %	1 192	100,0 %	1 198	100,0 %	1 180	100,0 %

La répartition du nombre de subventions par tranches de montant est relativement stable. On note cependant une diminution du nombre de subventions de plus de 75 000 euros.

	2013		2014		2015		2016		2017	
	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements
0 - 5 000 €	67	0,18	73	0,19	95	0,24	79	0,21	63	0,18
5 000 € - 23 000 €	89	0,92	79	0,84	136	1,41	124	1,49	125	1,39
23 000 € - 75 000 €	36	1,48	35	1,4	37	1,41	76	3,19	86	3,5
75 000 € et plus	33	9,37	19	5,95	24	8,44	35	7,79	28	7,53
Total :	225	11,95	206	8,38	292	11,51	314	12,68	302	12,6

Le nombre de multifinancements a été stable en 2017. Le montant des subventions attribuées dans le cadre de multifinancements a augmenté de 12 % en un an.

Vue d'ensemble sur le soutien du Département aux associations, en INVESTISSEMENT

**52 associations
soutenues en 2017
ayant reçu 53
subventions**

**81 % des
subventions de
moins de 23 000 €**

**3 programmes
concentrent 62 %
du montant en
investissement**

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'associations soutenues en investissement par le Département	39	32	28	33	52
Nombre de subventions d'investissement versées	40	34	29	35	53

Nombre et montant des subventions d'investissement

	2017	
	Nb	Montant
Personnes handicapées	1	52 500 €
Sport et loisirs	12	179 999 €
Culture	1	250 000 €
Accueil de la petite enfance	9	304 867 €
Protection maternelle et infantile, planification familiale	1	1 100 €
Economie sociale et solidaire	12	133 250 €
Insertion par l'emploi	2	49 400 €
Attractivité territoriale	1	50 000 €
Habitat et politique de la ville	1	87 837 €
Marketing territorial et Mécénat	13	84 000 €
Total :	53	1 192 952 €

Répartition des subventions par tranches de financement

Nombre de subventions d'investissement versées	2013		2014		2015		2016		2017	
	Nb	%								
0 - 5 000 €	12	30,0 %	8	23,5 %	12	41,4 %	11	31,4 %	9	17,0 %
5 000 € - 23 000 €	20	50,0 %	22	64,7 %	11	37,9 %	17	48,6 %	34	64,2 %
23 000 € - 75 000 €	5	12,5 %	3	8,8 %	5	17,2 %	6	17,1 %	6	11,3 %
75 000 € et plus	3	7,5 %	1	2,9 %	1	3,4 %	1	2,9 %	4	7,5 %
Total :	40	100,0 %	34	100,0 %	29	100,0 %	35	100,0 %	53	100,0 %

3

Le soutien du Département aux bénévoles associatifs

L'Exécutif départemental a souhaité conforter la réflexion et les initiatives du Département pour soutenir le bénévolat associatif.

Cette priorité a pris place parmi les trois orientations de l'Espace de la vie associative de Seine-Saint-Denis :

- connaître et comprendre les réalités associatives
- valoriser l'action associative et fédérer ses soutiens
- informer, conseiller et orienter les partenaires associatifs.

Dans la continuité des démarches engagées, l'année 2017 a été consacrée à un travail autour du bénévolat qui s'est notamment concrétisé par :

- des rencontres pour échanger sur les réalités de l'engagement dans les associations et connaître des formes nouvelles, différentes, des expérimentations etc.
- la réalisation de nouveaux courts métrages pour valoriser les parcours des bénévoles et donner envie aux citoyens de s'engager
- la mise en place d'un réseau des villes du territoire sur la vie associative
- un travail préparatoire à la mise en place d'une Plateforme collaborative dédiée aux associations,
- la réflexion sur la mise en lien entre les associations et les entreprises du territoire afin de permettre de nouvelles collaborations, notamment autour du mécénat de compétences
- et la tenue d'une journée d'échanges et de réflexions sur le bénévolat, le 1^{er} décembre 2017.

L'étude présentée ici a été pilotée par la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire, qui a sollicité l'accompagnement de l'équipe Evaluation des politiques publiques du Service du projet de gestion et de l'évaluation de la DSOE. En effet, elle était inscrite au Programme pluriannuel d'évaluation des politiques publiques 2017 -2019, dans la continuité d'une étude menée en 2015 auprès des associations soutenues par le Département, qui avait donné lieu à un rapport intitulé *Paroles d'associations de Seine-Saint-Denis*¹⁰.

De son côté, l'association Recherches & Solidarités interroge chaque année les responsables associatifs. Ainsi, il s'agissait cette année de la 17^{ème} édition de l'enquête nationale d'Opinion des Responsables Associatifs.

¹⁰ Cette étude est disponible sur demande auprès de la DVAEP : vie-associative@seinesaintdenis.fr

Recherches & Solidarités est un réseau associatif d'experts et d'universitaires, au service de toutes les formes de solidarité. L'association réalise des enquêtes annuelles, auprès des bénévoles et auprès des responsables associatifs, donnant lieu à des publications nationales *La France bénévole* et *La France associative en mouvement*. Une approche régionale, sous forme de *Repères et chiffres clés*, est réalisée pour chacune des 17 régions, avec le soutien de Régions de France. *L'essentiel de la vie associative* est une publication actualisée annuellement pour chaque département, avec le soutien du Ministère en charge de la vie associative.

L'étude nationale a été déclinée en Seine-Saint-Denis avec trois chapitres complémentaires à l'étude nationale. Une quinzaine de questions consacrées à l'engagement bénévole ont ainsi été élaborées conjointement par l'association Recherches et solidarité et le Département (DVAEP et DSOE).

L'étude aborde successivement :

- **le moral des responsables associatifs de Seine-Saint-Denis,**
- **l'engagement bénévole,**
- **les dirigeants associatifs et la place des jeunes,**
- **et l'engagement personnel des dirigeants associatifs.**

I. Introduction

Objet de l'étude et méthode

La présente étude a pour objet de :

- prendre la mesure de la situation des associations, particulièrement au regard du bénévolat,
- rapprocher ces résultats de repères nationaux disponibles, pour mettre en avant les éventuelles spécificités du département,
- analyser les situations, selon les principales caractéristiques des associations (taille, présence et nombre de salariés, secteurs d'activités...),
- pointer les difficultés et les besoins exprimés par les responsables des associations et les prendre en compte dans les stratégies d'accompagnement,
- valoriser la vitalité et la diversité associative auprès du grand public et disposer d'un outil de veille en renouvelant l'enquête à intervalles réguliers.

L'étude a été centrée sur la diffusion d'un questionnaire aux associations de Seine-Saint-Denis comportant à la fois des questions fermées et sept questions ouvertes, destinées à recueillir des informations qualitatives.

Le questionnaire a été diffusé du 23 mars au 8 juin 2017. 306 responsables associatifs de Seine-Saint-Denis y ont répondu.

Une pondération a été appliquée aux réponses afin de refléter le poids des associations par grands secteurs d'activités et de pouvoir rapprocher les réponses des dirigeants associatifs de Seine-Saint-Denis des réponses nationales.

La présente étude a fait l'objet d'une présentation synthétique lors d'une journée d'échanges et de réflexion sur le bénévolat, organisée par la DVAEP le 1^{er} décembre 2017, en présence du Président du Conseil départemental, de nombreux intervenants et d'environ 150 responsables associatifs. Ce rapport est plus fourni, offrant notamment des précisions sur les réponses apportées en fonction des secteurs d'activités des associations et des éléments qualitatifs complémentaires, en particulier sur les actions mises en œuvre face aux difficultés et aux enjeux rencontrés.

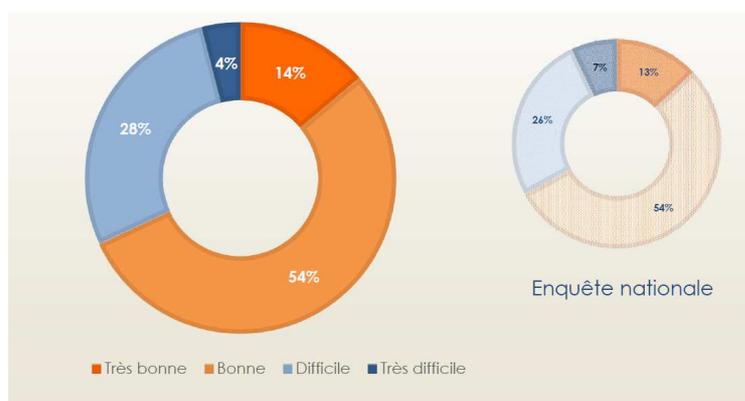
Repères sur les associations de Seine-Saint-Denis

- Environ 1 400 nouvelles associations créées chaque année.
- Entre 19 000 et 21 000 associations actives aujourd'hui.
- Elles sont animées par environ 200 000 bénévoles, dont 90 000 présents d'une manière régulière. Seule ressource humaine pour plus de 85 % des associations.
- Plus de 2 500 associations emploient des salariés : 52 % ont moins de trois salariés ; 152 ont plus de 50 salariés, principalement dans le secteur sanitaire et social.
- Au total, près de 31 000 personnes travaillent dans les associations du département :
 - un enjeu économique et social fort : 6,5 % du total des salariés du secteur privé
 - un secteur créateur d'emplois : 6 500 depuis 2008, + 12,3 % (+ 10,4 % dans le privé).

I. Le moral des responsables associatifs de Seine-Saint-Denis

1. Situation générale de l'association

Depuis le début 2017, comment jugez-vous la situation générale de votre association (actions, missions, projets) ?



Les réponses des responsables associatifs de Seine-Saint-Denis sont globalement comparables à celles de l'enquête nationale. Un tiers des associations estiment être en situation difficile ou très difficile.

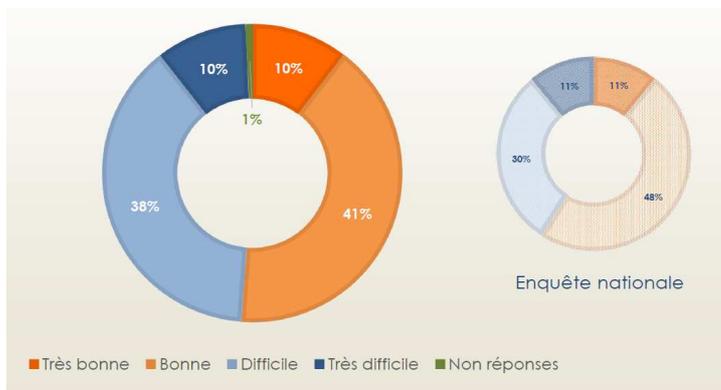
Par grands secteurs d'activités, les réponses sont les suivantes :

	Social- Santé- Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
Très bonne	8%	13%	16%	14%	13%
Bonne	61%	62%	58%	56%	44%
Difficile	23%	21%	24%	30%	37%
Très difficile	8%	4%	2%	0%	5%
Non réponses	0%	0%	0%	0%	2%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

Les associations connaissant une situation très difficile sont plus nombreuses parmi celles du secteur Social - santé - humanitaire.

2. Situation financière de l'association

Depuis le début 2017, comment jugez-vous la situation financière de votre association ?



Près d'une association de Seine-Saint-Denis sur deux estime être en situation financière difficile ou très difficile. Ce taux (48 %) est nettement supérieur à celui constaté dans l'enquête nationale (41 %).

Par grands secteurs d'activités, les réponses sont les suivantes :

	Social- Santé- Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
Très bonne	8%	9%	9%	9%	11%
Bonne	31%	30%	55%	35%	42%
Difficile	38%	47%	35%	42%	34%
Très difficile	20%	13%	2%	14%	11%
Non réponses	2%	2%	0%	0%	2%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

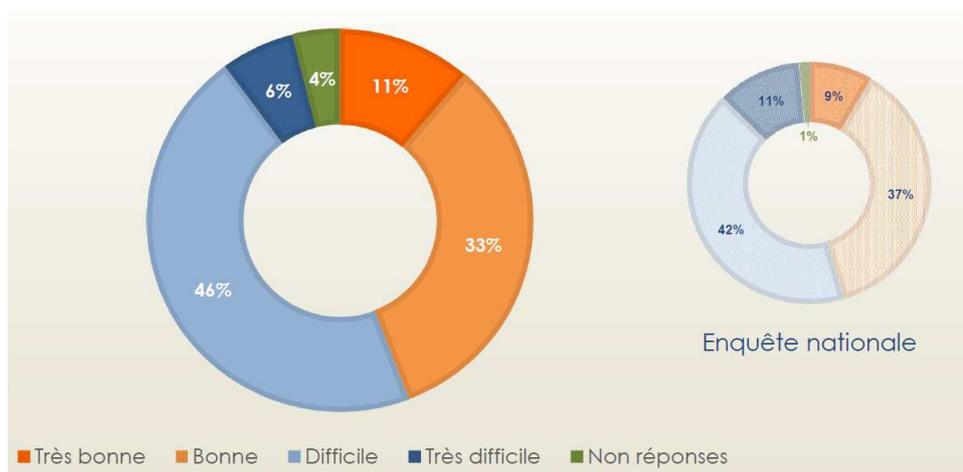
Les associations du secteur Santé - social - humanitaire sont plus nombreuses à rencontrer des situations financières très difficiles. Près de deux tiers des associations du secteur sportif évoquent une situation bonne ou très bonne. Les réponses sont différentes selon le montant du budget annuel de l'association :

	Moins de 10 000 euros	De 10 000 à 50 000 euros	De 50 000 à 150 000 euros	Plus de 150 000 euros
Très bonne	19%	3%	8%	4%
Bonne	29%	47%	42%	38%
Difficile	32%	45%	38%	41%
Très difficile	17%	5%	12%	16%
Non réponses	3%	0%	0%	1%
Total général	100%	100%	100%	100%

Les petites associations (moins de 10 000 euros de budget) sont les plus nombreuses à afficher de graves difficultés d'ordre général. Au-delà de ces tableaux, près d'une association de plus de 10 salariés sur cinq (18%) se dit en grande difficulté financière, et près d'un tiers de leurs dirigeants déclarent rencontrer souvent des moments de découragement ou de doutes (lire plus loin).

3. Situation de l'association concernant le bénévolat

Depuis le début 2017, comment jugez-vous la situation de votre association, concernant le bénévolat (nombre, disponibilité, savoir-faire...)?



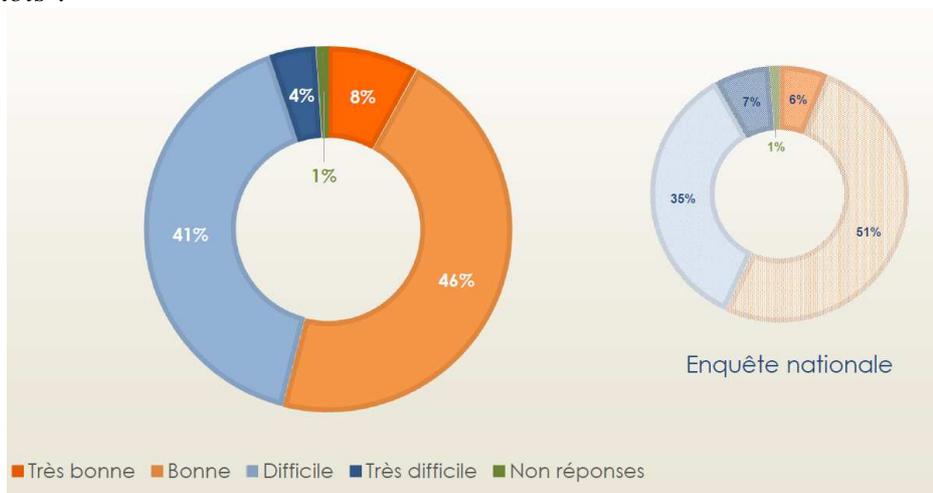
La situation de l'association en matière de bénévolat est majoritairement jugée difficile ou très difficile, dans une proportion proche du ressenti au plan national (52 - 53 %). Par grands secteurs d'activités, les réponses sont les suivantes :

	Social- Santé- Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
Très bonne	8%	9%	7%	9%	12%
Bonne	35%	36%	36%	40%	30%
Difficile	43%	45%	51%	44%	41%
Très difficile	13%	6%	5%	2%	6%
Non réponses	0%	4%	0%	5%	11%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

Le secteur Social, santé, humanitaire se distingue des autres par la forte proportion des associations évoquant une situation très difficile en matière de bénévolat.

4. Situation de l'association au cours des prochains mois

Comment voyez-vous la situation de votre association (actions, missions...) au cours des prochains mois ?



Globalement, les responsables associatifs sont très nombreux à estimer que la situation de leur association sera, dans les prochains mois, difficile ou très difficile (45 %). Cette proportion est proche des données de l'enquête nationale. Par grands secteurs d'activités, les réponses sont les suivantes :

	Social- Santé- Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
Très bonne	10%	11%	9%	7%	10%
Bonne	45%	47%	44%	51%	48%
Difficile	30%	40%	40%	42%	35%
Très difficile	11%	0%	7%	0%	3%
Non réponses	3%	2%	0%	0%	3%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

Le secteur Social, Santé, Humanitaire se caractérise là aussi par un taux important de responsables associatifs évoquant une situation à venir très difficile. Les responsables associatifs du secteur Sport sont les plus inquiets (47 % de situations difficiles ou très difficiles).

5. Nouveaux projets, extension des activités

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?



Malgré les difficultés évoquées précédemment, seul un peu plus d'un tiers des responsables associatifs évoquent une prochaine réduction des activités ou une absence d'extension des activités (certaine ou probable). Les réponses des responsables de Seine-Saint-Denis sont proches de celles recueillies au niveau national.

Par grands secteurs d'activités, les réponses concernant la possibilité d'envisager de nouveaux projets ou de nouvelles activités sont les suivantes :

	Social-Santé-Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
Oui, certainement	34%	55%	35%	49%	35%
Oui, peut-être	37%	30%	20%	21%	21%
Sous total positif	72%	85%	55%	70%	56%
Probablement pas	12%	6%	29%	19%	18%
Non	5%	4%	11%	5%	8%
Au contraire, vous envisagez une réduction de vos activités au cours des prochains mois	2%	2%	5%	5%	5%
Sous total négatif	19%	12%	45%	29%	31%
Vous n'avez pas assez d'éléments pour répondre	6%	2%	0%	2%	10%
Non réponses	3%	0%	0%	0%	3%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

Parmi les responsables associatifs du secteur Culture, 85 % évoquent la possibilité de mener de nouveaux projets ou d'étendre leurs activités actuelles. Parmi ceux du secteur Sports, seuls 55 % évoquent cette hypothèse. 5 % des associations de ce secteur et la même proportion des associations du secteur Loisirs – éducation populaire indiquent envisager une réduction de leurs activités au cours des prochains mois.

6. Les sujets d'inquiétude

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lequel vous paraît le plus important ? (attention : une seule réponse possible)



Les inquiétudes les plus importantes concernent sans surprise la situation financière de l'association, ses moyens matériels et les ressources humaines bénévoles. Les relations avec les partenaires institutionnels - services de l'Etat et collectivités territoriales - suscitent peu d'inquiétudes.

Par grands secteurs d'activités, les réponses sont les suivantes :

	Social- Santé- Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
La situation financière	32%	30%	22%	35%	18%
Les moyens matériels, y compris les locaux	10%	11%	11%	16%	18%
Les ressources humaines bénévoles disponibles pour les activités de l'association	22%	15%	22%	16%	11%
Les ressources humaines salariées, le cas échéant	3%	6%	2%	0%	5%
La motivation et l'investissement des membres de l'équipe dirigeante	6%	4%	5%	2%	5%
Le renouvellement des dirigeants bénévoles	8%	2%	18%	2%	2%
La diminution du nombre d'adhérents	2%	11%	5%	5%	10%
Les relations avec les collectivités territoriales	3%	6%	2%	2%	10%

Les relations avec les services de l'Etat	0%	0%	2%	2%	4%
L'évolution des politiques publiques	9%	11%	7%	9%	10%
Les relations avec vos partenaires privés, dont les entreprises	1%	0%	2%	0%	0%
La concurrence éventuelle avec le secteur privé lucratif	0%	0%	0%	0%	2%
Non réponses	3%	4%	2%	9%	7%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

Pour les secteurs Loisirs, éducation populaire, Social, santé, humanitaire et Culture, la première préoccupation concerne la situation financière. Cet enjeu vient à égalité avec celui du bénévolat concernant le secteur Sport, dont les responsables soulignent aussi la problématique du renouvellement des dirigeants bénévoles.

Principaux enseignements

Le jugement des dirigeants associatifs du département est comparable à la moyenne nationale, en ce qui concerne la situation générale. Il est plus sévère qu'au plan national, concernant la situation financière (48 % d'opinions négatives contre 41 %). C'est le sujet d'inquiétude le plus important pour un responsable associatif sur quatre.

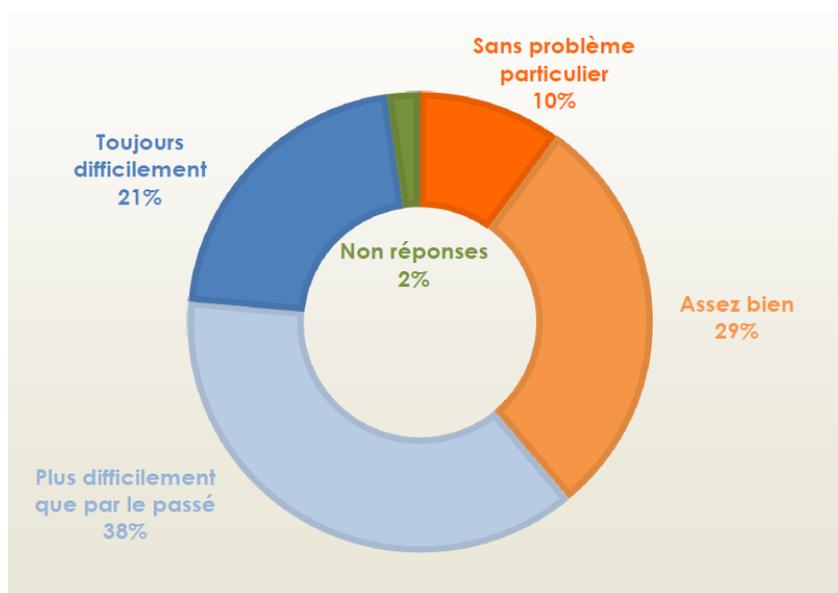
Concernant le bénévolat, le sentiment d'une situation très bonne ou bonne est clairement minoritaire (44 %).

La proportion des dirigeants associatifs de Seine-Saint-Denis optimistes pour les mois à venir est légèrement inférieure à la proportion au niveau national (54 % contre 57 %). On retiendra le décalage entre les 68 % des dirigeants à peu près satisfaits de la situation, au premier semestre 2017, et les 54 % qui se disent optimistes pour la prochaine période. Cependant, 38 % des répondants de Seine-Saint-Denis n'ont aucun doute sur la mise en place de nouveaux projets ou sur une extension de leur activité à la rentrée. Ils sont seulement 28 % en moyenne nationale.

II. L'engagement bénévole

1. Le recrutement des bénévoles

Dans votre association, comment s'effectue le recrutement des bénévoles ?



Globalement, le sentiment qu'il existe des difficultés de recrutement des bénévoles aujourd'hui est partagé par 6 responsables associatifs sur 10. Parmi eux, la proportion importante de ceux qui constatent une dégradation doit être soulignée.

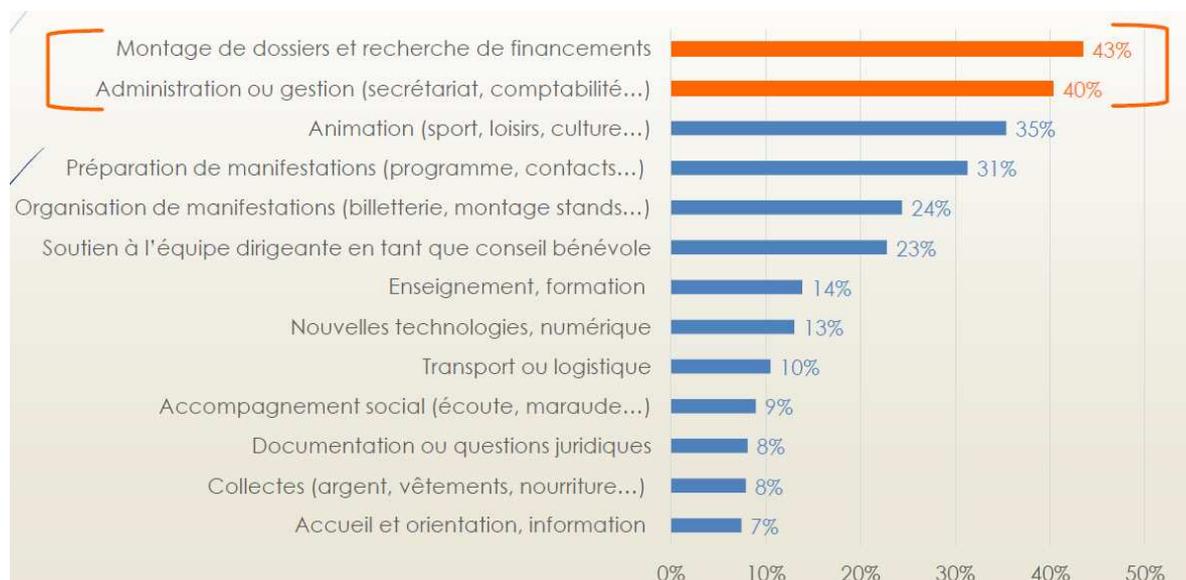
Les réponses diffèrent fortement en fonction des secteurs d'activités.

	Social-Santé-Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
Sans problème particulier	15%	4%	5%	19%	13%
Assez bien	21%	34%	22%	30%	23%
Plus difficilement que par le passé	26%	36%	51%	30%	35%
Toujours difficilement	32%	23%	22%	19%	23%
Non réponses	5%	2%	0%	2%	6%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

Près de trois quarts des associations du secteur Social – santé - humanitaire expriment des difficultés en matière de recrutement, une majorité absolue des responsables associatifs du secteur sportif évoquant une situation plus difficile que par le passé. Près de 6 responsables associatifs sur 10 évoquent une situation difficile, dont une majorité, au sein du secteur Culture, évoque une dégradation en cours.

2. Les difficultés

Quels sont les domaines d'activité pour lesquels vous éprouvez le plus de difficultés pour trouver des bénévoles ?



Les difficultés évoquées par les responsables associatifs ou les compétences les plus recherchées concernent en particulier des enjeux de pilotage et de gestion. Les éléments qualitatifs recueillis montrent qu'il existe un large panel de difficultés concernant l'accueil des bénévoles, et non quelques difficultés précises appelant des efforts spécifiques. Cela signifie qu'il existe bel et bien une problématique globale du bénévolat, ce qui doit être pris en compte dans les orientations des institutions publiques en général, et du Département en particulier.

Par grands secteurs d'activités, les réponses sont les suivantes :

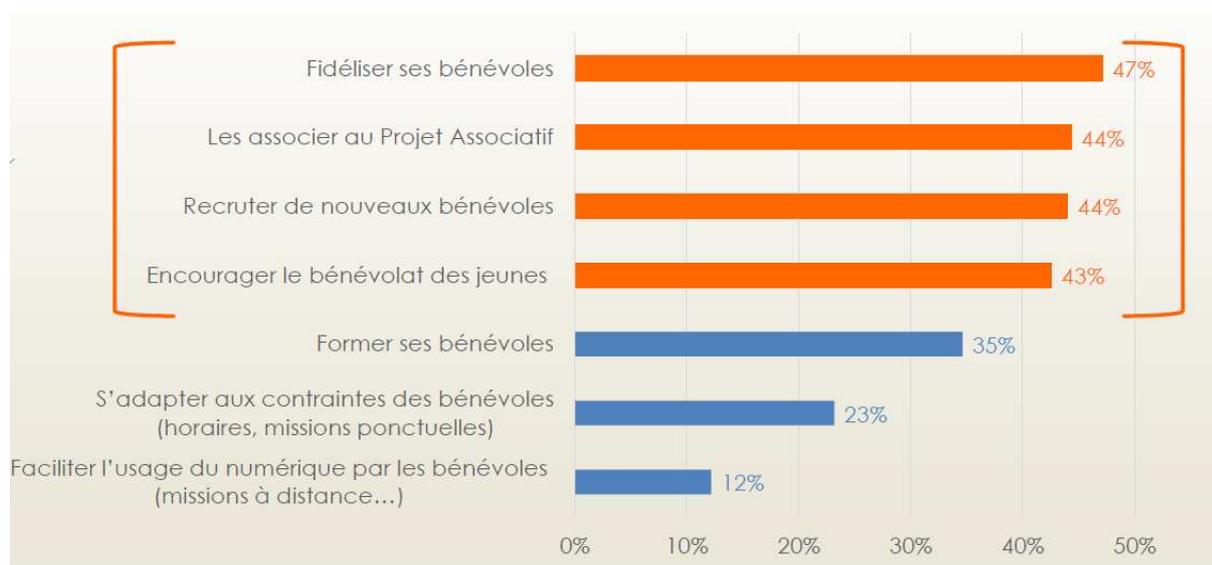
	Social-Santé-Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
Administration ou gestion (secrétariat, comptabilité...)	42%	51%	49%	37%	32%
Soutien à l'équipe dirigeante en tant que conseil bénévole	25%	13%	27%	21%	23%
Accueil et orientation, information	8%	0%	4%	7%	10%
Accompagnement social (écoute, soutien individuel, maraude...)	20%	2%	2%	9%	10%
Transport ou logistique (installation de matériels)	12%	9%	13%	14%	8%
Collectes (argent, vêtements, nourriture...)	14%	4%	9%	2%	6%
Enseignement, formation	15%	11%	11%	16%	18%
Documentation ou questions juridiques	7%	13%	16%	2%	11%

Montage de dossiers et recherche de financements	43%	40%	56%	42%	31%
Nouvelles technologies, numérique (internet, intranet...)	15%	23%	16%	12%	18%
Préparation de manifestations (conception, programme, contacts...)	24%	38%	33%	26%	24%
Organisation de manifestations (accueil, billetterie, montage stands, nettoyage...)	18%	28%	35%	12%	23%
Animation et/ou encadrement d'activités (sport, loisirs, culture...)	20%	26%	51%	28%	21%
Autres	14%	9%	4%	12%	16%

Les responsables associatifs du secteur Sports sont les plus nombreux à exprimer une grande variété de difficultés, de manière accentuée par rapport aux autres secteurs dans 5 domaines (en particulier dans les domaines du montage de dossier – recherche de financements, dans l’organisation de manifestations et dans l’animation ou l’encadrement d’activités). Concernant le secteur Social, ce sont les activités d’accompagnement et celles de collecte qui suscitent des difficultés fortes. Concernant le secteur Culture, les difficultés semblent surtout concentrées sur les activités d’administration ou de gestion et sur la préparation de manifestations. Concernant le secteur Loisirs, les difficultés sont moins prégnantes, sauf en matière de transports et de logistiques. En fait, la plupart des compétences recherchées et mises en avant dans le tableau sont liées à la nature des activités pratiquées dans chacun des secteurs.

3. Les priorités de l’association en matière de bénévolat

Concernant le bénévolat, quelles sont les priorités de votre association ?



Face aux difficultés multiples évoquées précédemment, les priorités citées par les responsables associatifs sont elles aussi multiples (4 réponses très différentes recueillent plus de 40 % de réponses). Il semble qu’aux yeux des responsables associatifs, la fidélisation passe surtout par

l'adhésion au projet associatif et par la formation. La recherche d'une adéquation aux contraintes des bénévoles est peu exprimée (moins d'un quart des répondants).

Par grands secteurs d'activités, les réponses sont les suivantes :

	Social- Santé- Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
Former ses bénévoles	32%	17%	35%	44%	35%
Fidéliser ses bénévoles	45%	30%	67%	49%	37%
Les associer au Projet Associatif	49%	57%	31%	49%	53%
Recruter de nouveaux bénévoles	52%	55%	51%	44%	44%
Encourager le bénévolat des jeunes	37%	26%	56%	42%	26%
S'adapter aux contraintes des bénévoles (horaires, missions ponctuelles pour des projets bien définis)	24%	15%	16%	37%	31%
Faciliter l'usage du numérique par les bénévoles (missions à distance...)	13%	21%	5%	14%	19%
Autres	6%	9%	2%	7%	13%

Concernant le secteur Social - santé - humanitaire, les priorités en matière de bénévolat sont le recrutement, l'association des bénévoles au projet associatif et leur fidélisation. Pour le secteur Culture, les priorités sont l'association des bénévoles au projet associatif et le recrutement. La facilitation de l'usage du numérique est aussi considérée comme un enjeu, bien plus que par les responsables des autres secteurs. Concernant le secteur sportif, trois réponses obtiennent plus de la moitié des répondants : la fidélisation des bénévoles, l'encouragement au bénévolat des jeunes et le recrutement de nouveaux bénévoles. Concernant enfin le secteur Loisirs – éducation populaire, les responsables associatifs évoquent de nombreuses priorités, avec une insistance plus forte que les responsables des autres secteurs sur la formation.

4. Le recours potentiel aux salariés, en lieu et place des bénévoles

Une question ouverte portait sur les actions réalisées aujourd'hui par des bénévoles qui pourraient être menées par des salariées, si les associations disposaient des moyens pour cela.

Un grand nombre de réponses a porté sur les activités administratives, de pilotage et de gestion, parmi lesquels ont été cités à plusieurs reprises la recherche de subventions, le montage de dossier, la comptabilité, la gestion administrative, financière et technique.

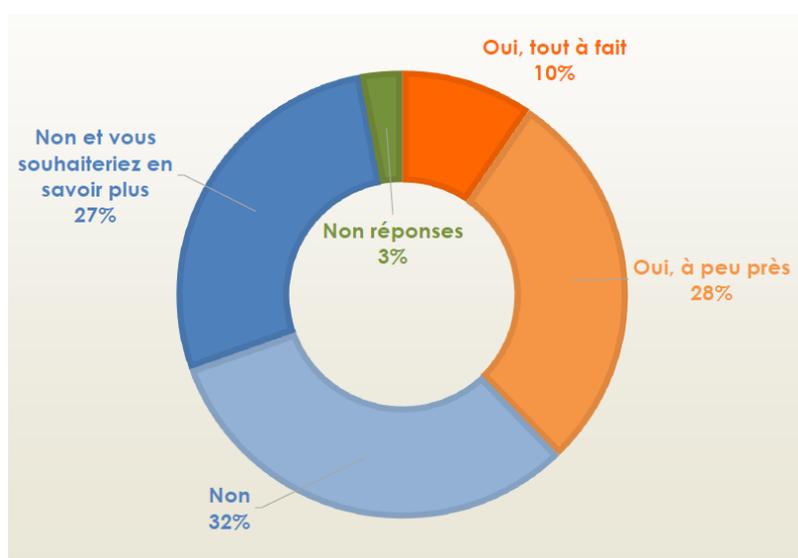
D'autres réponses, en nombre moins important, ont évoqué les tâches relatives à la communication, au marketing et à la valorisation des activités, à l'utilisation des TIC, à la coordination des bénévoles, à la coopération avec des partenaires. Plus rarement, des répondants ont évoqué les activités d'accueil (par exemple la tenue de permanences administratives ou juridiques), les actions de terrain, l'encadrement des bénéficiaires, ou encore des actions de formation.

Certains répondants considèrent que la prise en charge de ces activités par des salariés soulagerait les bénévoles qui pourraient ainsi se consacrer aux projets et missions de l'association.

Enfin, certains répondants ont souligné qu'à leur sens, les activités des salariés et des bénévoles sont complémentaires et n'ont pas vocation à se substituer les unes aux autres ; et quelques répondants considèrent que cette question est irréaliste, vu l'absence de moyens financiers permettant de recruter.

5. La connaissance des aides financières en matière de formation

Il existe différents dispositifs de formation en faveur des bénévoles, avec des financements publics. Etes-vous au courant de ces aides financières ?



La connaissance des dispositifs de financements de l'accès des bénévoles à la formation est déficitaire : près de 6 responsables associatifs sur 10 ne les connaissent pas. Plus d'un quart souhaiterait en savoir plus.

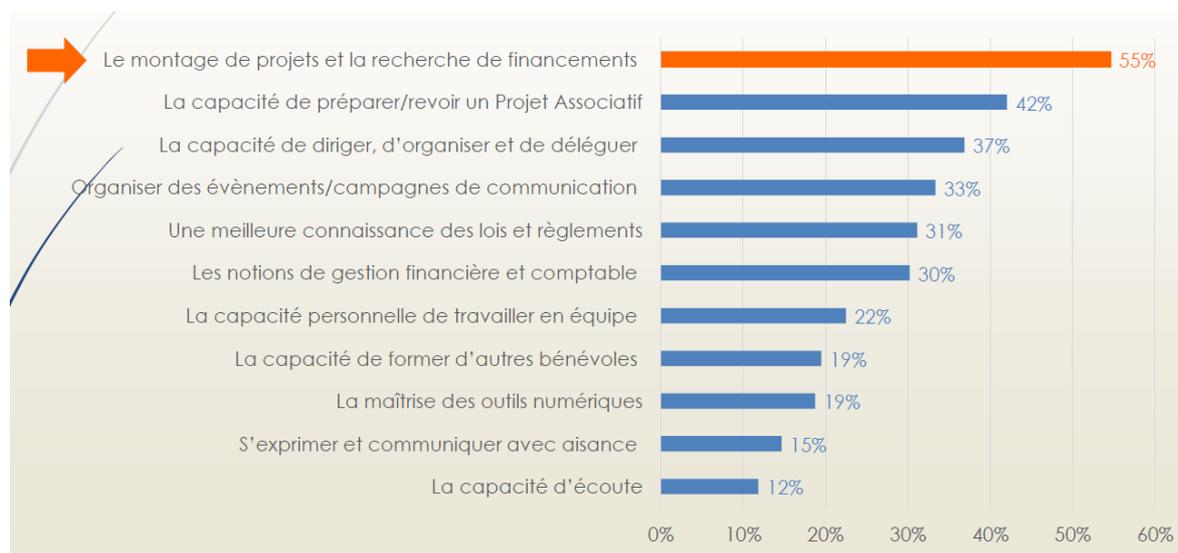
Par grands secteurs d'activités, les réponses sont les suivantes :

	Social-Santé-Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
Oui, tout à fait	20%	2%	13%	12%	19%
Oui, à peu près	28%	28%	25%	40%	20%
Non	24%	40%	35%	19%	28%
Non et vous souhaiteriez en savoir plus	24%	23%	27%	26%	29%
Non réponses	3%	6%	0%	5%	3%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

Près de deux tiers des responsables associatifs du secteur culturel ne sont pas informés des dispositifs de financement de l'accès à la formation. Le souhait d'en savoir plus sur les dispositifs de financement de l'accès à la formation est exprimé au même niveau quel que soit le secteur.

6. Les priorités en matière de formation de bénévoles

Parmi les thèmes généraux suivants, quels sont ceux pour lesquels des formations vous paraissent prioritaires pour vos bénévoles ?



On note que les besoins de formation concernent une grande diversité de domaines. Les champs du pilotage et de la gestion sont les réponses les plus citées par les responsables associatifs en termes de priorités pour la formation des bénévoles. Cela correspond aux constats déjà évoqués précédemment sur les difficultés et les enjeux.

Par grands secteurs d'activités, les thèmes de formation prioritaires pour les bénévoles sont les suivantes :

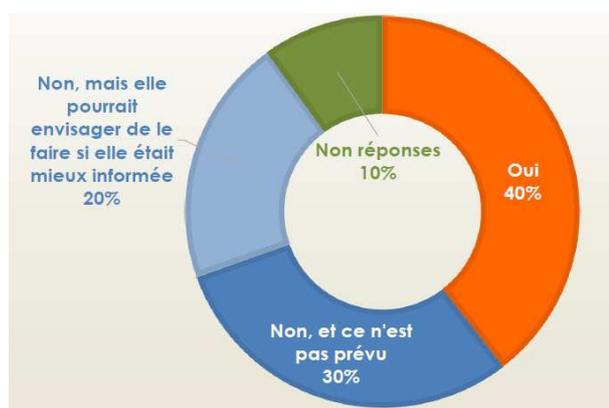
	Social-Santé-Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
La capacité personnelle de travailler en équipe	27%	26%	13%	16%	26%
La capacité d'écoute (des adhérents, des membres de l'équipe, des usagers...)	39%	9%	7%	12%	21%
La capacité de diriger, d'organiser et de déléguer	24%	15%	40%	42%	32%
Les notions de gestion financière et comptable	27%	34%	44%	30%	31%
Le montage de projets et la recherche de financements	48%	57%	65%	56%	37%
S'exprimer et communiquer avec aisance	20%	13%	9%	19%	19%
La maîtrise des outils numériques (internet, intranet...)	32%	34%	20%	12%	21%
Organiser des évènements et des campagnes de communication	30%	40%	33%	40%	34%

La capacité, pour certains bénévoles, de former d'autres bénévoles	23%	13%	20%	28%	27%
La capacité de préparer un Projet Associatif et de le faire évoluer	34%	47%	44%	33%	32%
Une meilleure connaissance des lois et règlements concernant les associations	29%	32%	33%	19%	39%
Autres	1%	2%	7%	7%	6%

Concernant le secteur Sport, des besoins massifs de formation sont exprimés concernant notamment le montage de projets et la recherche de financements, les notions de gestion financière et comptable, la capacité à préparer un projet associatif et de le faire évoluer, et la capacité de diriger, d'organiser et de déléguer. Le montage de projets et la recherche de financement sont largement cités par les responsables associatifs du secteur Culture, du secteur Loisirs, éducation populaire et du secteur Social, santé, humanitaire.

7. La valorisation du bénévolat dans les documents financiers

Votre association valorise-t-elle le bénévolat dans la présentation de ses résultats comptables et de ses documents financiers ?



Au total, 4 responsables associatifs sur 10 valorisent déjà le bénévolat dans leurs documents financiers, et un cinquième exprime une disponibilité à le faire. Cela montre que les responsables associatifs ont compris l'enjeu et l'intérêt de le faire.

Par grands secteurs d'activités, les réponses sont les suivantes :

	Social-Santé-Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
Oui	38%	36%	38%	58%	40%
Non, et ce n'est pas prévu	41%	32%	31%	14%	27%
Non, mais elle pourrait envisager de le faire si elle était mieux informée	15%	21%	24%	21%	16%
Vous ne savez pas	3%	6%	5%	5%	8%
Non réponses	2%	4%	2%	2%	8%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

Les responsables associatifs du secteur Social - santé - humanitaire se sentent moins concernés que les autres secteurs par la valorisation budgétaire des activités bénévoles. En effet, ces secteurs comportent beaucoup de grandes structures comptant beaucoup de salariés, ce qui relativise un peu l'importance du bénévolat.

Principaux enseignements

21 % des responsables associatifs indiquent qu'ils ont toujours des difficultés à recruter des bénévoles, et 38 % indiquent que ces difficultés sont plus importantes aujourd'hui.

Le montage de dossiers et la recherche de financement (43 %), l'administration et la gestion des associations (40 %) sont les missions pour lesquelles les associations ont le plus de mal à recruter des bénévoles, tout comme au plan national. Ainsi, les enjeux de pilotage et de gestion sont particulièrement prégnants. L'animation (35 %) et la préparation des manifestations (31 %) viennent ensuite dans la hiérarchie des difficultés.

Malheureusement, seulement un dirigeant sur dix connaît les moyens financiers prévus pour la formation des bénévoles. Un effort devra être imaginé en direction des 28 % qui les connaissent assez mal et des 27 % qui souhaiteraient les connaître.

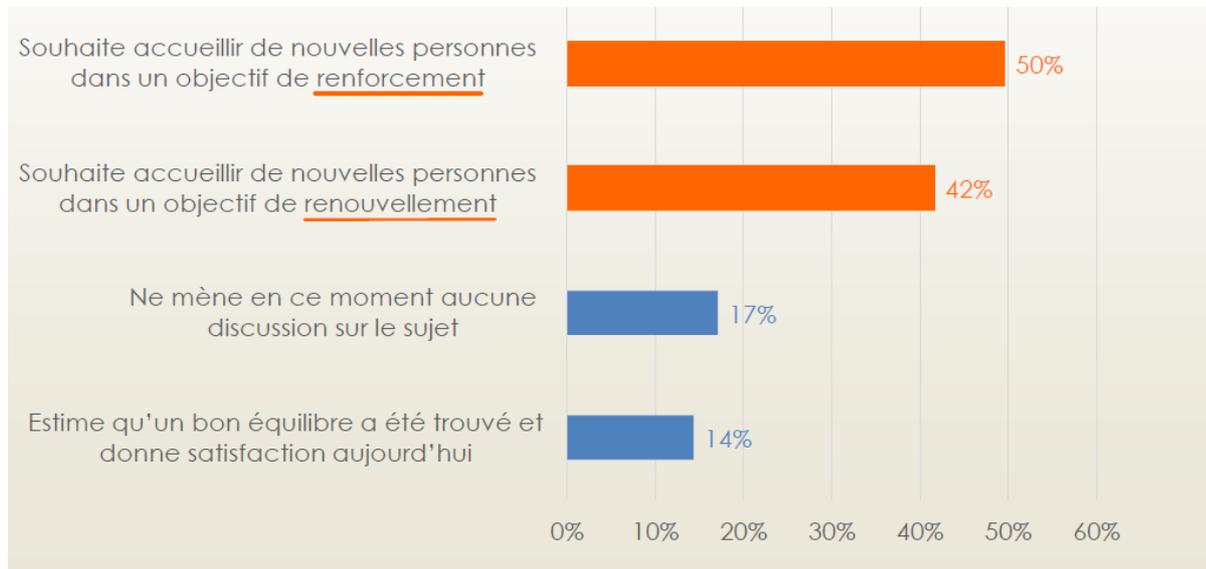
Fidéliser les bénévoles, les associer au Projet associatif, en recruter de nouveaux, notamment parmi les jeunes, constituent les priorités que se donnent les responsables, tandis que l'idée d'adapter la vie associative aux contraintes des bénévoles est relativement peu citée (un quart des répondants).

Une minorité significative de 40 % des responsables indiquent que le bénévolat est valorisé dans les documents financiers de l'association, et surtout 20 % souhaiteraient le faire sous réserves d'être informés et accompagnés.

III. Les dirigeants associatifs et la place des jeunes

1. Renforcement / renouvellement des instances dirigeantes

Concernant ses instances dirigeantes (bureau, conseil d'administration), votre association...



Entre les enjeux de renforcement et les enjeux de renouvellement, le cœur des responsables associatifs balance... Cela peut témoigner de difficultés structurelles significatives pour que s'investissent dans l'animation des associations des personnes nouvelles.

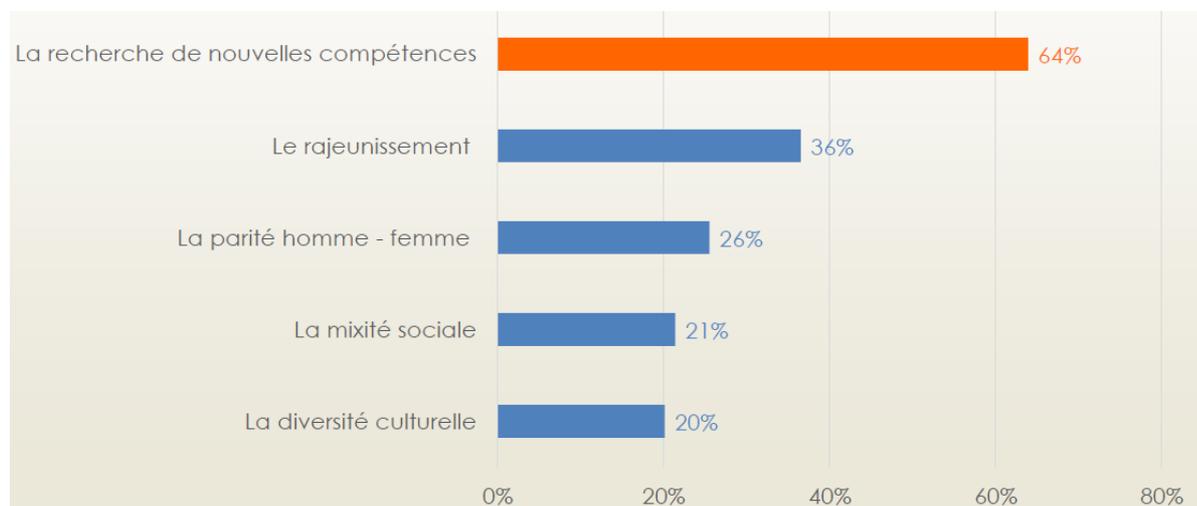
Par grands secteurs d'activités, les réponses sont les suivantes :

	Social-Santé-Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
Souhaite accueillir de nouvelles personnes dans un objectif de renouvellement	42%	45%	51%	35%	35%
Souhaite accueillir de nouvelles personnes dans un objectif de renforcement	57%	53%	55%	44%	53%
Estime qu'un bon équilibre a été trouvé et donne satisfaction aujourd'hui	10%	13%	9%	23%	31%
Ne mène en ce moment aucune discussion sur le sujet	13%	15%	16%	16%	20%

Une majorité absolue des responsables associatifs du secteur Sport évoque un objectif de renouvellement, alors que l'objectif de renforcement est majoritaire du côté des secteurs Social - santé - humanitaire et Culture.

2. Les enjeux de renouvellement / renforcement de l'équipe dirigeante

Si votre association envisage de renouveler et/ou de renforcer son équipe dirigeante, elle entend mettre l'accent, principalement, sur...



Près de deux tiers des répondants évoquent la recherche de nouvelles compétences, alors que la prise en compte des réalités sociales du territoire recueille, elle, une minorité de réponses.

Par grands secteurs d'activités, les réponses sont les suivantes :

	Social- Santé- Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
Le rajeunissement	35%	38%	45%	30%	29%
La parité homme - femme	15%	26%	27%	28%	26%
La mixité sociale	25%	21%	13%	30%	29%
La diversité culturelle	28%	34%	7%	21%	23%
La recherche de nouvelles compétences	70%	53%	65%	58%	63%

La recherche de nouvelles compétences puis le rajeunissement sont largement évoqués par le secteur sportif, les enjeux sociaux liés aux réalités du territoire étant très peu cités par les responsables associatifs de ce secteur (7 % seulement sur la diversité culturelle, 13 % sur la mixité sociale). A l'inverse, le secteur Culture évoque à 34 % la diversité culturelle, le secteur Social à 28 %, et le secteur Loisirs - éducation populaire évoque la mixité sociale à 30 %. On note enfin que l'enjeu de la parité homme - femme recueille globalement moins d'un quart de réponses. Concernant le secteur Social - santé – humanitaire, ce résultat est logique, vu la forte proportion de femmes impliquées dans les activités. Mais on peut s'interroger sur la faible sensibilité à cet enjeu des responsables associatifs des autres secteurs.

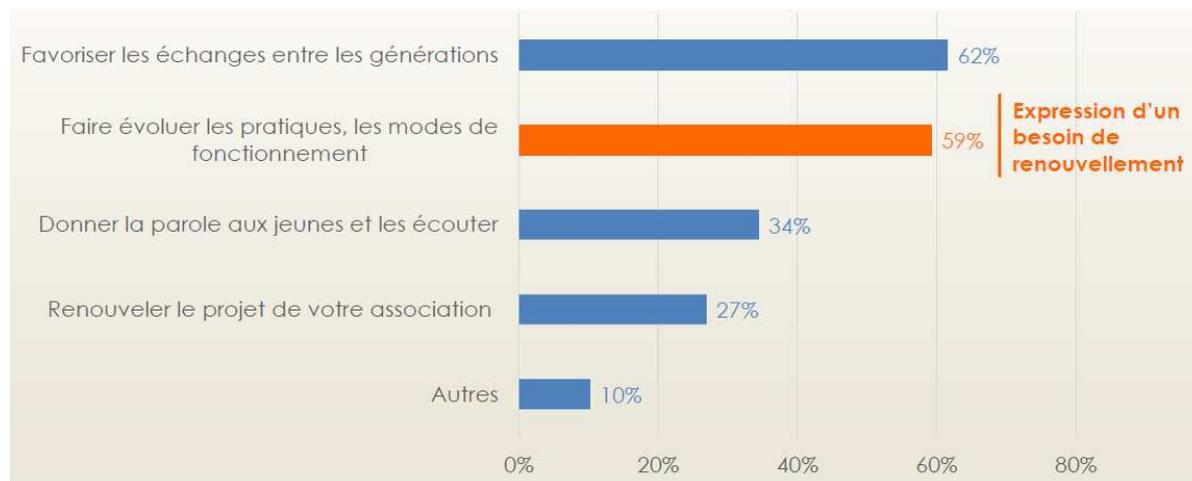
Une question ouverte portait sur les actions entreprises face aux enjeux de renouvellement et de renforcement des équipes dirigeantes. Elle a recueilli de nombreuses réponses.

On note une grande diversité d'initiatives pour faire face à cet enjeu : ciblage de bénéficiaires qui pourraient investir l'animation de l'association ; développement d'appels à candidatures ;

développement de la communication, notamment sur les réseaux sociaux ; sollicitation / sensibilisation des partenaires ; annonces / appels lors des évènements publics ; travail relationnel avec les adhérents. Certains répondants ont évoqué la nécessité de faire de l'implication dans l'animation de l'association une problématique ou une activité en tant que telle, et non un enjeu périphérique.

3. Le sens donné à la participation des jeunes

Pour votre association, la participation des jeunes à la vie et au projet de l'association doit permettre de...



Le sens donné par les responsables associatifs à la participation des jeunes fait échos aux enjeux de renouvellement plus qu'à la prise en compte de la parole et des attentes des jeunes. Les commentaires recueillis à ce propos évoquent les enjeux de « *pérennité* », de « *passage de flambeau* » ou l'idée de « *perdurer* », ou encore l'espoir que la participation d'un jeune ait un effet « *boule de neige* », donnant envie à d'autres de s'impliquer.

Par grands secteurs d'activités, les réponses sont les suivantes :

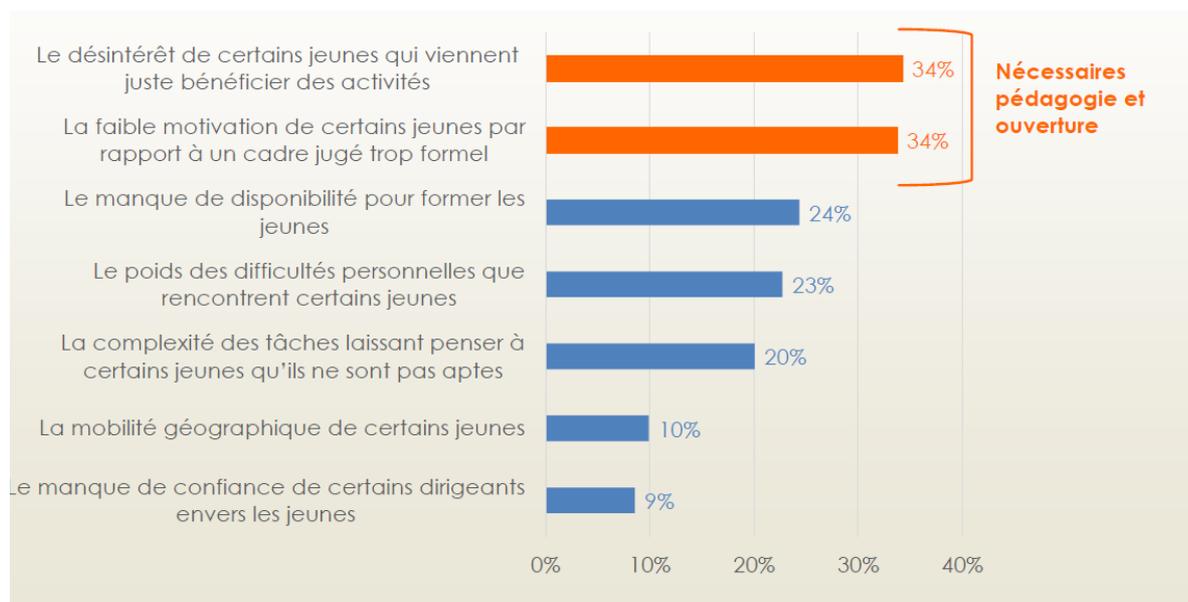
	Social-Santé-Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
Renouveler le projet de votre association	23%	34%	33%	26%	26%
Faire évoluer les pratiques et les modes de fonctionnement de votre association	57%	53%	71%	49%	48%
Favoriser les échanges entre les générations	59%	66%	55%	72%	56%
Donner la parole aux jeunes et les écouter	39%	43%	33%	42%	31%
Autres	3%	13%	7%	7%	13%

Les réponses des responsables du secteur Sport se caractérisent par un sentiment très fort que la participation des jeunes doit permettre de faire évoluer les pratiques et les modes de fonctionnement, alors que l'idée de donner la parole aux jeunes et les écouter ne recueille qu'un tiers d'assentiment.

L'écoute des jeunes est particulièrement citée par les responsables associatifs des secteurs Culture et Loisirs. Concernant le secteur Loisirs, le secteur Culture et dans une moindre mesure le secteur Social, le sens donné à la participation des jeunes est largement lié par les répondants à une transmission inter-génération.

4. Les causes des difficultés vis-à-vis des jeunes

Quelles sont les difficultés à faire participer des jeunes aux instances de décisions ?



Il faut constater ici la diversité des difficultés évoquées par les répondants (5 réponses représentant chacune plus d'un cinquième des répondants). Cela indique la nécessité d'une approche globale de cet enjeu de l'implication des jeunes, combinée le cas échéant à des réponses thématiques. Les réponses les plus citées appellent une réflexion sur les enjeux d'ouverture et de pédagogie des associations vis-à-vis des jeunes.

Par grands secteurs d'activités, les réponses sont les suivantes :

	Social-Santé-Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
La faible motivation de certains jeunes par rapport à un cadre jugé trop formel	28%	36%	40%	28%	34%
Le poids des difficultés personnelles que rencontrent certains jeunes	28%	15%	15%	33%	21%
La mobilité géographique de certains jeunes	14%	9%	9%	16%	6%
Le désintérêt de certains jeunes qui viennent juste bénéficier des activités de l'association	21%	17%	60%	28%	24%

La complexité des tâches laissant penser à certains jeunes qu'ils ne sont pas aptes	16%	19%	18%	26%	23%
Le manque de confiance de certains dirigeants envers les jeunes	7%	2%	15%	9%	6%
Le manque de disponibilité pour former les jeunes	21%	23%	29%	33%	24%
Autres	12%	9%	9%	14%	11%

Le secteur sportif se caractérise ici aussi comme percevant des difficultés structurantes, qui se cumulent. La posture de consommation d'activités des jeunes est fortement soulignée. Le poids des difficultés rencontrées par certains jeunes est évoqué notamment par les responsables associatifs des secteurs Loisirs – éducation populaire et Social – santé – humanitaire.

Principaux enseignements

Une association sur deux souhaite renforcer ses instances dirigeantes, et 42% aimeraient leur renouvellement, notamment en accueillant tout particulièrement de nouvelles compétences, ou encore en tentant de les rajeunir.

Près de deux tiers des répondants évoquent la recherche de nouvelles compétences, alors que la prise en compte des réalités sociales du territoire recueille, elle, une minorité de réponses.

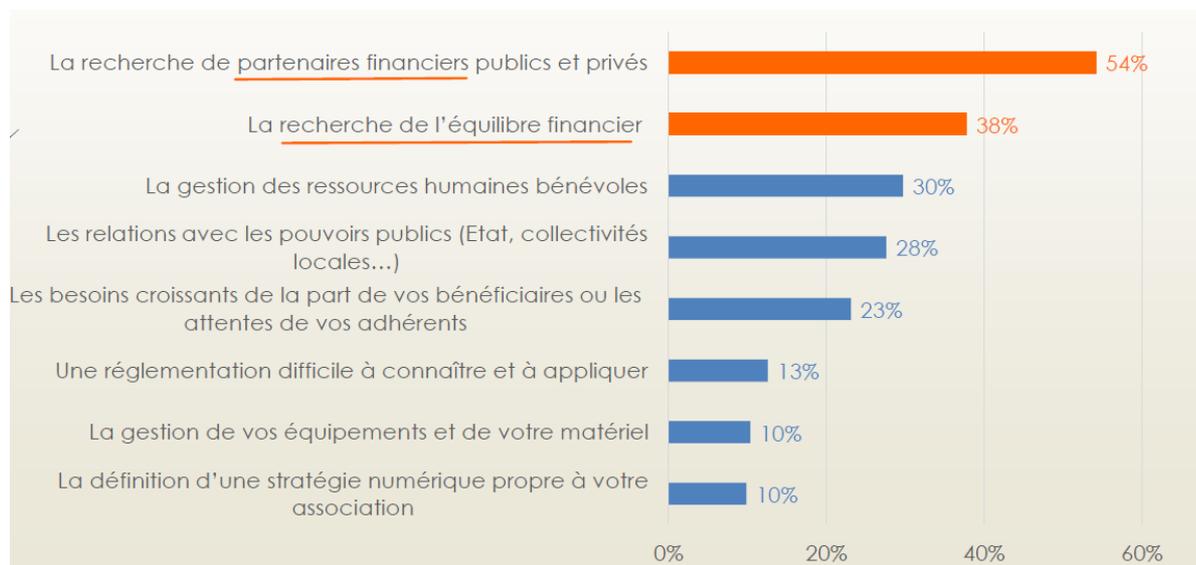
Pour une large majorité de répondants, la participation des jeunes à la vie et au projet de l'association favorise les échanges entre générations, bien sûr, mais surtout peut permettre de faire évoluer les pratiques.

Les obstacles à la participation des jeunes sont divers et importants, ce qui indique la nécessité d'une approche globale de cet enjeu de l'implication des jeunes, combinée le cas échéant à des réponses thématiques.

IV. L'engagement personnel des dirigeants associatifs

1. Les difficultés

Personnellement, parmi les sujets suivants, quels sont ceux qui vous posent le plus de difficultés ?



Là encore, les difficultés souvent évoquées concernent les questions de gestion, de travail administratif, les enjeux d'employeurs, mais aussi de partenariats financiers. Et elles sont multiples (5 réponses obtiennent plus d'un cinquième de réponses).

Par grands secteurs d'activités, les réponses sont les suivantes :

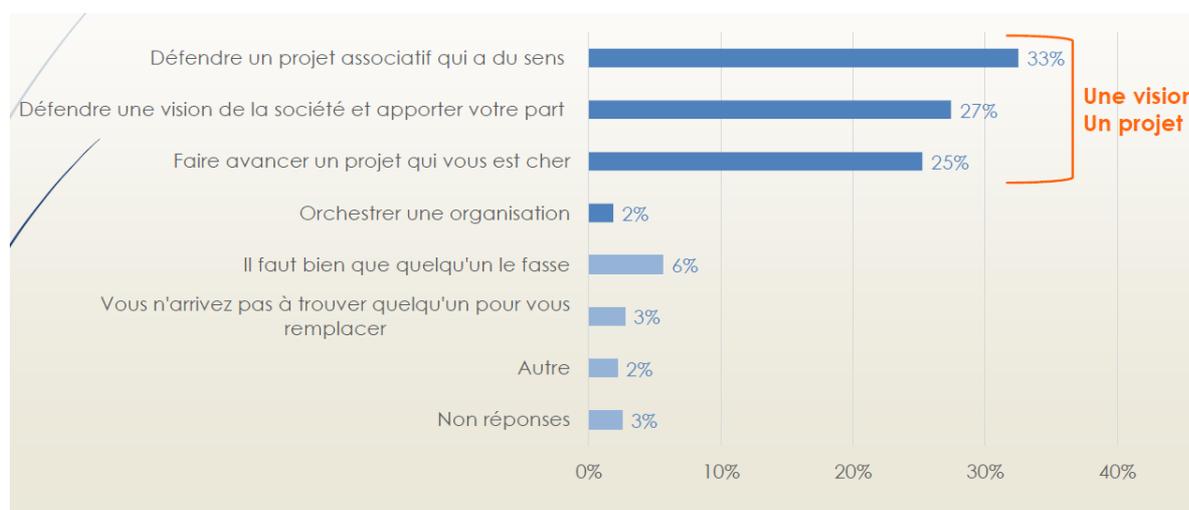
	Social-Santé-Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
La gestion des ressources humaines bénévoles	26%	19%	33%	28%	24%
La recherche de l'équilibre financier	45%	45%	33%	47%	37%
La définition d'une stratégie numérique propre à votre association	16%	11%	5%	16%	13%
La gestion de vos équipements et de votre matériel	8%	13%	18%	12%	5%
La recherche de partenaires financiers publics et privés	56%	60%	67%	58%	42%
Les besoins croissants de la part de vos bénéficiaires ou les attentes de vos adhérents	24%	9%	24%	23%	29%
Une réglementation difficile à connaître et à appliquer	15%	9%	27%	12%	13%

Les relations avec les pouvoirs publics (Etat, collectivités locales...)	31%	23%	27%	23%	34%
i) Autres	7%	11%	7%	14%	10%

Le secteur Sport se singularise par des niveaux importants et le cumul des difficultés. Il arrive ainsi devant les autres secteurs sur la moitié des réponses proposées. La recherche de l'équilibre financier est un enjeu majeur pour de nombreux responsables associatifs des secteurs Social, Culture et Loisirs.

2. Les motivations des dirigeants associatifs

Pour quelle raison principale exercez-vous cette fonction de dirigeant associatif ?



La motivation des responsables associatifs relève très majoritairement du sens, de la vision ou du projet. Ainsi, malgré les nombreuses difficultés et les enjeux évoqués précédemment, l'investissement des responsables associatifs est rarement par défaut (moins de 10 % des répondants).

Par grands secteurs d'activités, les réponses sont les suivantes :

	Social-Santé-Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
Orchestrer une organisation	2%	2%	2%	5%	0%
Faire avancer un projet qui vous est cher	25%	28%	25%	23%	24%
Défendre un projet associatif qui a du sens	31%	45%	22%	28%	26%
Défendre une vision de la société et apporter votre part	32%	21%	29%	37%	37%
Il faut bien que quelqu'un le fasse	2%	2%	13%	0%	3%
Vous n'arrivez pas à trouver quelqu'un pour vous remplacer	3%	0%	4%	5%	3%

Autre	0%	0%	5%	0%	0%
Non réponses	4%	2%	0%	2%	6%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

Les responsables du secteur sportif sont 17 % à indiquer qu'ils exercent leurs fonctions par défaut (« *il faut bien que quelqu'un le fasse* », « *vous n'arrivez pas à trouver quelqu'un pour vous remplacer* »). Cela recouvre les enjeux de renouvellement précédemment évoqués. On note par ailleurs que, pour les responsables associatifs du secteur culturel, « *défendre un projet associatif qui a du sens* » n'est pas nécessairement corrélé à l'idée de « *défendre une vision de la société* ».

3. Le découragement, le doute

En tant que dirigeant associatif, avez-vous personnellement ressenti, au cours de votre mandat, des moments de découragement ou de doute ?



Une sorte de contrepartie au fait que la motivation des responsables associatifs va avec le constat de nombreuses difficultés rencontrées semble être que le découragement touche très souvent ou souvent près d'un quart d'entre eux. Il est plus occasionnel pour une majorité des répondants.

Par grands secteurs d'activités, les réponses sont les suivantes :

	Social-Santé-Humanitaire	Culture	Sport	Loisirs - Education populaire	Autre
Oui, très souvent	7%	6%	15%	14%	11%
Oui, souvent	19%	11%	29%	23%	11%
Oui, cela m'est arrivé	54%	62%	44%	42%	52%
Non, jamais	12%	17%	13%	19%	18%
Ne se prononce pas	3%	2%	0%	0%	0%
Non réponses	5%	2%	0%	2%	8%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

44 % des dirigeants du secteur sportif évoquent des moments récurrents de découragement ou de doute.

Les éléments qualitatifs montrent que face au doute ou au découragement, les responsables associatifs énoncent de nombreuses pistes pour essayer d'anticiper les difficultés ou d'y faire face au mieux. Parmi elles : la valorisation des compétences existantes, en s'appuyant sur les motivations déjà là et en stimulant celles-ci ; l'accompagnement à la montée en compétences ; le développement d'outils de valorisation et d'outils d'information ; l'amélioration du travail d'équipe et le développement du travail en commun ; ou encore l'amélioration du partenariat local et des partenariats avec d'autres associations. Certains évoquent la nécessité de ne pas forcer les bénévoles à rentrer dans le moule, mais au contraire, l'enjeu de partir des motivations des personnes.

4. Les souhaits d'accompagnement par le Département

Des demandes fortes s'expriment vis-à-vis du Département en matière d'accompagnement au pilotage et à la gestion, et de manière peut-être plus étonnante en matière de communication : « *faciliter la diffusion d'informations* », « *aider à donner plus de visibilité* » etc. Cela recouvre l'expression « *connaître, faire connaître et faire reconnaître* ». Le maintien du niveau de soutien financier du Département a aussi été cité.

Principaux enseignements

Dans la hiérarchie des difficultés qu'ils rencontrent, la recherche de partenaires financiers publics et privés arrive nettement en tête (54%), suivi en corolaire par la recherche de l'équilibre financier (38 %). La gestion des ressources humaines bénévoles n'est pas très loin dans le classement (30 %).

Les raisons qui expliquent la motivation des dirigeants concernent essentiellement la notion de projet : qui a du sens (33 %) ; qui défend une vision de la société (27 %) et qu'il s'approprie personnellement (25 %).

Face à ces motivations, les moments de doute, voire de découragement ne sont pas rares : souvent ou très souvent pour un quart des répondants ; parfois pour la moitié d'entre eux. Une sorte d'alerte qu'il faut prendre en considération.

Cependant, les responsables associatifs développent de nombreuses stratégies et initiatives pour anticiper et faire face aux difficultés, qu'il importe bien sûr que les institutions publiques soutiennent.

Etude pilotée par le Service du projet de gestion et de l'évaluation de la DSOE et la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire, en partenariat avec l'Association Recherches et Solidarité

Rédaction du rapport : Gilles Alfonsi et Judith Sylva, à partir des supports réalisés par Jacques Malet et Cécile Bazin (Recherches et Solidarités) et de l'analyse des éléments qualitatifs – Février 2018

« Le soutien du Département aux partenaires associatifs »

Contacts :

Véronique Simonet Moncan, Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire

vsimonetmoncan@seinesaintdenis.fr

Gilles Alfonsi, Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation

galfonsi@seinesaintdenis.fr

Délibération n° du 29 novembre 2018

RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS EN 2017.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

- DONNE ACTE à M. le président du conseil départemental de la présentation du rapport annuel 2018 sur le soutien du Département aux partenaires associatifs en 2017.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

